



SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 D'INFORMAZIONE
 D'INFORMAZIONE

MONTAGNE

Revalorisation, l'argument massif

PORTRAIT

*Antone Tomasi,
de la chaire
à la saucisse*



Photo Jacques Paoli

ÉCONOMIE

*Domaine
Orenga de Gaffory,
la fierté du produit*



Photo Claire Giudici

1,60€



SEMAINE CORSE P4 • BRÈVES P8 • SÉBASTIEN SQUILLACCI P0 • BATTÌ P23

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



Innovation
that excites

NOUVEAU NISSAN NAVARA TOUJOURS AUSSI ROBUSTE, PLUS INTELLIGENT QUE JAMAIS.

Capacité de remorquage 3,5 tonnes | 1 186 Kg de charge utile | Garantie 5 ans.



NOUVEAU NISSAN NAVARA
KING CAB dCi 160 OPTIMA

259 € HT / MOIS⁽¹⁾

EN CRÉDIT-BAIL SUR 60 MOIS / 100 000 KM
Incluant l'entretien, l'assistance et la garantie sur 5 ans:



⁽¹⁾ Pour plus d'informations, rendez-vous sur nissan-offres.fr

BASTIA AUTOMOBILES SERVICES

ZI de CALDANICCIA - 20167 SARROLA CARCOPINO

Tél. : 04.95.78.50.18

www.nissan-corse.com

PERFORMANTE

Elégante

SPACIEUSE

Hybrid SHVS⁽¹⁾



Way of Life!

NOUVELLE SUZUKI BALENO. L'accord parfait.

Et si une voiture rassemblait tout ce qui d'habitude semble s'opposer ? Sa taille compacte cache une habitabilité exceptionnelle et un volume de coffre record qui rendront vos trajets en famille aussi agréables en ville que sur la route. Sous son capot, la Baleno recèle des trésors d'innovation avec deux nouvelles motorisations exclusives, le nouveau moteur Boosterjet à injection directe et turbo, et le moteur 1.2 Dualjet, avec son **Système Hybrid SHVS⁽¹⁾**, innovation technique Suzuki, qui lui permettent d'afficher des performances hors du commun tout en restant sobre et économe.

Enfin, elle bénéficie d'un concentré de technologies tant en termes d'équipements que de connectivité, sans faire de compromis sur son style élégant. Alors, entre la passion et la raison, choisissez les deux avec la nouvelle Suzuki Baleno.

Une gamme à partir de 12 690 €⁽²⁾

Modèle présenté : nouvelle Suzuki Baleno Pack 1.2 Dualjet : 14 390 €, remise de 1 800 € déduite + option peinture métallisée : 490 €. Consommations mixtes CEE gamme Baleno (l/100 km) : de 4,0 à 4,9. Emissions de CO₂ (g/km) : de 93 à 115. (1) SHVS : Smart Hybrid Vehicle by Suzuki. (2) Prix TTC de la nouvelle Baleno Privilège 1.2 Dualjet après déduction d'une remise de 1 800€ offerte par votre concessionnaire Suzuki. Offre valable jusqu'au 30/09/2016 chez les concessionnaires participants en France métropolitaine. Prix TTC conseillés clés en mains, tarif au 30/04/2016. *Un style de vie !

Garantie 3 ans ou 100 000 km au 1^{er} terme échu. www.suzuki.fr

dps&co - Siret 390295 244 000 11

Votre concessionnaire à Ajaccio : SUD AUTOMOBILES SERVICES ZI la Caldaniccia • 20167 SARROLA CARCOPINO
0495785018 • www.suzuki-ajaccio.com

HUMEUR Les brasiers de la colère

Le proverbe voudrait que la colère soit mauvaise conseillère. Cependant, il serait peut-être temps qu'elle soit vraiment entendue pour qu'elle ne se transforme plus en haine.

La colère, c'est forcément celle des policiers qui expriment leur mal-être quand leur travail sur le terrain n'est pas forcément suivi de décisions judiciaires, quand les moyens ne sont même plus à l'ordre du jour et quand les heures effectuées sans fin conduisent à de graves débordements entre ceux qui sont censés protéger et ceux qui veulent manifester leur mécontentement souvent justifié.

C'est aussi celle des enseignants qui doivent de plus en plus exercer dans des conditions critiques voire critiquables. Des professeurs qui se font de plus en plus agresser violemment par des adolescents ou des adultes. Les premiers n'ayant plus ou peu de repère moral, les seconds oubliant que l'école n'est pas là pour remplacer le travail d'éducation des familles, des parents.

Enfin, la colère c'est aussi celle de tous ceux qui n'en peuvent plus de ces promesses sans programme sincère et qui attendent des actes politiques à la hauteur de leurs espérances sociales, économiques et humaines.

Ces colères, les gouvernements essayent toujours de les calmer, mais avec des mesures-placebos pour limiter leurs conséquences mais sans oser s'attaquer aux racines du mal: la disparition de valeurs comme celle du respect. Respect des aînés, des fonctions, de l'ordre public, des autres et de soi-même. Les exemples de cet irrespect sont déversés sans cesse dans tous les médias. On s'en nourrit chaque jour et malgré nous. Alors oui, nous avons le droit d'être en colère parce qu'elle peut être saine mais nous devons tout à chacun reprendre à notre compte cette notion même si elle ne vaudra jamais soumission. Exprimer nos iras, certes, mais dans le respect des hommes, de leur travail, des institutions. ■ dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

A MODU NOSTRU
A MODU NOSTRU

Un triplice caffè filò

Face parte di l'iniziativa pusitive di sti pochi ghjorni. Cristofanu Di Caro, prufessore di filusufia, teatrinu, presidente di l'associu Alma di Luce, hà urganizatu a simana scorsa, è per a prima volta, un triplice caffè filò. S'hè passatu l'affare ghjovi in Corti à l'Università, venneri in Bastia à i «Palmiers» è sabbatu in Aiacciu à u «Bristol du Cours». Hà addunitu assai ghjente in giru à a tematica di u travagliu. Trà stu generu di sugetti di sucetà, u scopu hè di prumove a filusufia per tutti, cum'è un' opportunità di furmassi è d'andà aldilà di e so cunfine.

Permette à i participanti di scuntrassi ind'e so sfarenze, di riflette, di sprime u so puntu di vista ma dinù d'ascultà à l'astri, per custruisce insemu una pensata più ricca è aperta.

Ci sò sempre artisti chì s'affaccanu per accompagnà u contrastu in cantu è in musica.

Perchè a filusufia hè una dimarchja chì avanza in l'avvene, in core à i ghjovani è à i menu ghjovani. Cù stu triplice caffè filò, hè toccu à ognunu di traccià ne i cuntorni, di purtà a so petra, cù un stintu di spartera è di fratellanza.

Detti, proverbi, ricacciati scelti d'autori maiò, riflessione persunale, interventione in lingua nustrale... anu datu fiatu à u dibattitu è permessu ogni volta à i membri d'un publicu attente è numerosi di lancià e prime dumande, sapendu ch'ella hè stata assicurata a conclusione da un prufessore di filusufia.

Una bella stonda girata versu l'amore di a saviezza, u legame frà e generazioni, a democratizazione di a filusufia...

Ci hè statu un veru interessu. Ognunu hà pussutu ragiunà cum'ellu vullia, cù l'anima à u centru di a so pensata è di u so parè. Si sò ritrovi in l'èstru di Socrate da riflette à a manera d'esse è d'agisce di l'omu, invece di circà cum'è i Suffisti un cumulu di sapè per fà ne troppu è cum'ella si dice «muntassi a sega», senza tuccà nisunu sensu.

I caffè filò un s'indirizzanu micca à i sapientoni. Tuttu u mondu pò arricchisce i scambii, dendu locu à un spaziu d'interazione è fendu u puntu nant'à à ciò chì ci ferma di cunfidenza.

Cumplimenti è felicitazioni à l'ingeniosu Cristofanu Di Caro, à quelle è quelli chì l'anu aiutatu. Si tratterà u mese chì vene di prupone torna 3 caffè filò di fila cusì. Serà di sicuru una bona nutizia è una campa per tutti i passinanti ■

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

© est édité par CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista,

12, Quai des Martyrs de la Libération,
20200 Bastia

Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication – Rédacteur en chef
Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

email: journal@icn-presse.corsica

Conseillers: Roland Frias (Cultura è lingua corsa),
Christian Gambotti (Diaspora et Corses de l'extérieur)

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO

Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95

Annonces légales – Fax 09 70 60 12 93

Avec la collaboration de:

• Elisabeth Milleliri (informateur.corse@orange.fr)

1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) Pascal Muzzarelli

Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Amandine Alexandre (Londres), Batti,

Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,

Roland Frias, Jacques Fusina, Marie Gambini,

Christian Gambotti (Paris), Claire Giudici, Kampà,

Jean-Toussaint Leca, Toussaint Lenziani,

Tim Leoncini, Michel Maestracci, Jacques Paoi,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri, David Raynal (Paris),

partenariat avec Alta Frequenza

Comité de surveillance:

Philippe Giammari, président,

Jérôme Fabro-Aurelli, vice-président.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia CPPAP 03191 88773 – ISSN 2114 009

• Fondateur Louis Rioni

Vous vivez
en Centre-Corse,
dans le Cap,
la région de Bonifacio
ou le Sartenaï,
vous avez
une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive
dans votre bassin de vie?
Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour?
Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos?
L'ICN recherche
des
correspondants locaux.

Écrivez-nous:

journal@icn-presse.corsica



<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>

<https://twitter.com/ICnActu>

MONTAGNE

Comité de massif à Levie



Photo Manon Perelli

Le 21 octobre dernier, le troisième comité de massif s'est tenu à Levie. Une réunion qui a surtout été l'occasion de travailler sur le schéma d'aménagement et de développement de la montagne.

C'est au cœur de l'Alta Rocca, à Levie, que le comité de massif s'est tenu pour la troisième fois, le 21 octobre dernier. Une réunion qui intervient quelques semaines après l'adoption de l'amendement consacrant la Corse comme île-montagne et qui a donc été l'occasion de revenir sur ce point d'étape majeur. *« Cette reconnaissance aura des conséquences multiples puisque nous allons maintenant pouvoir faire des propositions réglementaires précises pour adapter les normes au niveau de l'éducation, au niveau de la santé, ou encore au niveau des questions fiscales »*, rappelle Jean-Félix Acquaviva, le président du comité de massif.

Mais l'ordre du jour de ce comité de massif a été essentiellement consacré à la préparation du schéma d'aménagement et de développement de la montagne. Ce document, identifié comme fondamental pour la sauvegarde de la ruralité et de la montagne, était jusqu'à lors inexistant et marque une grande première dans l'île. *« Nous avons fait un point sur les groupes de travail sur le schéma d'aménagement et de développement de la montagne. On a déjà cerné les priorités par thèmes, on sait sur quoi on veut aller »*, explique le président du comité de massif. *« La revitalisation de la montagne est une cause d'intérêt territorial majeur et il faut véritablement que ce schéma fixe des priorités »*, souligne-t-il. Cinq priorités ont en effet été dégagées pour la période 2016-2020 à savoir l'accessibilité et les réseaux (routes, rail et numérique), les infras-

structures (eau, assainissement, énergie), les services de base (santé, éducation et formation), le tourisme, et les productions primaires (agricultures et forêt). Si le travail se poursuit autour du schéma, le comité de massif ambitionne de proposer un premier cadre « dès la session du mois de décembre », détaille Jean-Félix Acquaviva. D'ici là, les groupes de travail vont continuer à être réunis jusqu'au 1^{er} décembre, date à laquelle débiteront les premières assises de la montagne dans le Niolu. *« Ces assises de la montagne auront lieu chaque année par la suite et dans chaque vallée du massif corse »*, précise le président du comité de massif.

Autre point important de la réunion de Levie, les services de l'État, représentés par les sous-préfets de Sartène et Corte, avaient été invités pour présenter les contrats de ruralité. *« Pour nous il est important d'éviter de cloisonner les démarches avec l'Etat d'un côté et la collectivité territoriale de l'autre avec chacun ses compétences. Il est important que les contrats de ruralité par les territoires arrivent en complément et de manière efficace avec les propositions du schéma d'aménagement et de développement de la montagne »*, détaille Jean-Félix Acquaviva.

Par ailleurs, le comité de massif s'est aussi penché sur la loi montagne, avant le vote final, prévu avant la fin de l'année. Des groupes de travail ont été lancés avec pour objectif d'asseoir une spécificité insulaire par le biais du statut d'île montagne. ■

Manon PERELLI

« La revitalisation de la montagne est une cause d'intérêt territorial majeur »

CULTURE

ATELLI DI A CULTURA: RENOUER LE DIALOGUE AVEC LE MONDE CULTUREL

Le programme des assises de la culture qui se tiendront du 7 au 28 novembre prochains a été dévoilé le 4 octobre. Au travers de sept rendez-vous, la CTC ambitionne renouer le dialogue avec les acteurs culturels et renouveler l'approche de la politique culturelle.

Le 24 octobre dernier, la conseillère exécutive en charge de la culture, Josepha Giacometti, en a présenté la genèse et le programme. «*Nous avons la volonté de lancer ces Atelli di a Cultura à la fois pour refonder le guide des aides de notre collectivité qui n'est plus adapté, mais aussi pour porter une action culturelle renouvelée*», a-t-elle expliqué, en détaillant que les réflexions seront portées sur le lien entre éducation et culture, le remplacement du créateur au centre de la politique culturelle, l'enseignement artistique et l'ouverture de la Corse sur l'Europe. Ainsi, les «*Atelli*», disséminés aux quatre coins de l'île, s'attelleront à ce vaste programme au travers six thèmes: «*Industries culturelles, facteur de croissance économique*»; «*Le développement des territoires*»; «*La création artistique aujourd'hui en Corse*»; «*L'enjeu territorial de la diffusion et de la médiation culturelle*»; «*L'éducation artistique et culturelle*»; et «*La culture corse dans l'espace méditerranéen et européen*».

À l'issue, une journée de restitution, qui se déroulera à l'Université de Corte, sera l'occasion de reprendre les conclusions de chaque atelier et d'initier la réflexion autour d'un autre modèle à développer. Un modèle qui devra mêler «*davantage culture et lien social, avec la création et la langue corse comme moteurs, en nouant un dialogue basé sur la confiance entre les acteurs culturels et les institutionnels*». «*Nous voulons constituer un socle social fort et qui interroge le modèle de société par notre culture. Nous pensons qu'aujourd'hui, à travers notre culture et à travers notre langue, qui doit en être le vecteur, nous pouvons participer à l'élaboration d'une politique culturelle ouverte sur l'Europe et sur la Méditerranée, où la Corse doit retrouver toute sa place*», a souligné Josepha Giacometti.

L'enjeu de ces assises de la culture se veut d'autant plus important du fait de la baisse des subventions accordées au monde culturel par la CTC. «*Nous avons eu cette année un budget très contraint par la dette de notre collectivité et il a donc fallu, dans un dialogue avec les acteurs culturels, tenter de maintenir à flot les structures, payer les arriérés et également amorcer la nouvelle politique que nous voulions mettre en œuvre*», reconnaît Josepha Giacometti, indiquant toutefois que l'enveloppe de la culture sera abondée par le budget supplémentaire qui sera voté lors de la session d'octobre de l'assemblée. «*Pour 2017 nous espérons afficher notre volonté politique en ce domaine, et accompagner la transition vers un nouveau modèle en ayant une réflexion sur de nouveaux dispositifs de financements: crowdfunding, mécénat et mobilisation de fonds européens*», a-t-elle conclu. ■ **Manon PERELLI**



TROIS QUESTIONS À...



Photo Télépresse

SAUVEUR GANDOLFI-SCHET

Député Maire de Biguglia.

Pourquoi avoir fait de Nicolas Sarkozy votre candidat ?

Ce choix, il est fait depuis de nombreuses années. Je n'ai jamais changé et je suis fidèle en amitié. Avec Nicolas Sarkozy, depuis que nous nous sommes connus en politique, à l'époque de Jacques Chirac, je n'ai pas varié. Je suis gaulliste et il y a deux valeurs essentielles dans le gaullisme, la fidélité et la loyauté. Ensuite, il y a son programme, le statut fiscal dérogatoire, par exemple. Il y a aussi la continuité territoriale et, enfin, s'il est élu président, l'élaboration d'un nouveau programme exceptionnel d'investissement pour créer le nouvel axe routier Bastia - Ajaccio.

Dans son meeting, on a senti de la part de Nicolas Sarkozy, une main tendue vers les nationalistes. Quel est votre sentiment à ce propos ?

C'est très bien, cette main tendue, elle l'est pour tous les Corses. Lorsque Nicolas Sarkozy parle d'inscrire la Corse dans la constitution avec un statut fiscal et même une certaine autonomie, ce sont, effectivement, des discours qui plaisent aux nationalistes et autonomistes. Mais c'est un discours, avant tout, rassembleur. Il souhaite surtout, par le biais de cette inscription dans la constitution, un statut durable, non pas un ensemble de mesures particulières qui changeraient selon les gouvernements, comme pourrait l'être la zone franche par exemple. En l'inscrivant dans le marbre, on aurait une fois pour toutes la Corse que l'on attend et que l'on espère.

D'après les sondages, Nicolas Sarkozy ne part pas favori pour ces primaires de la droite et du centre. Au sein même de la famille « Les Républicains » de Corse deux camps se distinguent, les « Sarkozistes » et les « Juppéistes », ne craignez-vous pas une nouvelle déchirure dans votre parti ?

Tout d'abord, les sondages je n'y crois pas du tout. En fonction de qui les commande, on peut avoir tout et son contraire. On voit surtout que pour les médias de gauche, Nicolas Sarkozy est un danger. La campagne, est loin d'être terminée, les primaires, se dérouleront les 20 et 27 novembre, nous verrons à ce moment-là. Quant à notre famille politique, elle n'est pas divisée, chacun défend son candidat, c'est normal, mais nous sommes tous d'accord sur le fait que le soir du 27 novembre, un candidat sera désigné pour représenter « Les Républicains » aux élections présidentielles et nous serons tous derrière ce candidat. ■

Propos recueillis par Pierre PASQUALINI.

TROIS QUESTIONS À...

Photo Manon Perelli



JEAN-FRÉDÉRIC POISSON

Candidat chrétien-démocrate à la primaire de la droite en déplacement en Corse du 21 au 23 octobre.

Quel est votre projet pour la Corse ?

Je n'ai pas à proprement parler de projet pour la Corse car j'ai bien compris que les dernières élections territoriales ont conduit les Corses à exprimer une volonté d'une plus grande autodétermination. Il me semble qu'il y a des questions qui doivent être réglées par l'Etat central, je pense par exemple à la délégation de compétences en matière législative, à la question des prisonniers, à celle de la coofficialité, à l'impulsion à donner aux investissements qui permettront un meilleur développement économique de la Corse. Pour le reste, aussi bien ce qui touche au traitement des travailleurs saisonniers et à leur pérennité dans l'île, qu'au commerce et aux relations avec les autres îles méditerranéennes, ou encore au développement de certaines filières économiques, tout cela repose assez largement sur les épaules des Corses eux-mêmes. Il y a un équilibre à trouver entre ce qui dépend des Corses et d'eux seuls, et ce qui dépend de l'Etat français.

Nicolas Sarkozy, en visite dans l'île quelques jours avant vous, s'est prononcé en faveur d'un statut particulier pour la Corse. Quelle est votre position ?

Le statut de la Corse est déjà spécifique puisqu'il y a une organisation territoriale qui n'existe dans aucune autre région française. La Corse a déjà assez bénéficié de la décentralisation et est allée très au-delà de ce qui est possible dans d'autres régions. Je pense qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un statut particulier supplémentaire, mais qu'il est surtout important d'identifier les points bloquants qui empêchent aujourd'hui l'île de se développer de manière pleine et entière.

Vous avez souhaité rencontrer l'Associu Solidarità à l'occasion de votre déplacement, pourquoi ?

Parce qu'il me semble que le sort des prisonniers corses doit être traité de manière équitable. Ils ont été condamnés pour avoir commis des crimes ou des délits de droit commun et je ne vois pas pourquoi à ce titre on leur refuserait le rapprochement familial qu'ils demandent. J'œuvre depuis des années dans le cadre de mon mandat parlementaire à ce que les familles puissent rencontrer les détenus de façon régulière pour ne pas rompre le lien familial et pour que la réinsertion des détenus se passe au mieux. Je ne vois pas pourquoi les Corses seraient privés de ce droit qui est à mes yeux fondamental. Il faut tout faire pour que ces rapprochements soient possibles. ■

Propos recueillis par Manon PERELLI

TRANSPORTS

Développer des lignes aériennes entre la Corse et l'Europe



Photo Manon Perelli

Le 24 octobre, OTC et ATC organisaient conjointement un séminaire visant à étudier les pistes pour le développement des lignes aériennes en Europe et en Méditerranée. Un plan opérationnel devrait être proposé à l'Assemblée en janvier.

Développer des rotations aériennes annuelles entre la Corse et l'Europe. L'idée, séduisante, a fait l'objet d'un séminaire organisé conjointement par l'Office des Transports de la Corse (OTC) et l'Agence de Tourisme de la Corse (ATC), le 24 octobre dernier, au Palais des Congrès d'Ajaccio. Durant une matinée, réunis autour de la présidente de l'ATC et du président de l'OTC, les représentants d'Air Corsica, d'Air France, des chambres de commerce de Haute-Corse et de Corse-du-Sud, des hôtelleries de plein air, et des offices du tourisme ont échangé autour de la construction d'un plan de développement des lignes aériennes en Europe et en Méditerranée. « Ces échanges visent à coordonner l'ensemble des opérateurs de l'aérien dans une logique d'ouverture et de transversalité pour essayer de voir dans quelle mesure nous pourrions avoir une continuité territoriale sur plusieurs régions européennes et méditerranéennes en particulier », explique Marie-Antoinette Maupertuis, la présidente de l'ATC.

« C'est un séminaire qui fait suite à une première réunion qui avait eu lieu en juin », précise le président de l'OTC, Jean-Félix Acquaviva, « L'objet d'aujourd'hui était de lancer une commission extérieure sur le développement des transports aériens, proposée par l'Exécutif, qui va travailler autour de deux grands piliers ». Tout d'abord la commission aspire en effet à mettre en place une continuité territoriale méditerranéenne et transfrontalière. « C'est un sujet sur lequel nous travaillons déjà avec le gouvernement autonome des îles Baléares et celui de la Sardaigne. L'idée est de donner corps à une proposition de la commission européenne sur un modèle de lignes aériennes transfrontalières sous forme de métro aérien entre la Toscane, la Corse et la Sardaigne, et transversales entre Rome et Barcelone via Sardaigne et Baléares », détaille Jean-Félix Acquaviva.

À un deuxième niveau, la commission se penchera sur les possibilités d'ouverture de lignes directes et annuelles vers des capitales européennes. Concrètement, le but étant de connecter Bastia ou Ajaccio à Bruxelles, l'Allemagne ou encore Londres, toute l'année, deux fois par semaine durant trois ans renouvelables. Pour ce faire, il convient de trouver un cadre réglementaire et financier apte à soutenir ces lignes, mais aussi référencer ces bassins de vie prioritaires qui oscilleront « entre trois et cinq ».

« On est rentré dans le concret. Il faudra affiner cela pour arriver à quelque chose de très précis », souligne le président de l'OTC, avant d'indiquer : « Dorénavant nous nous mettons devant un calendrier resserré puisque du mois de novembre au mois de janvier nous allons réunir les groupes de travail autant que faire se peut pour arriver en janvier à proposer un véritable plan opérationnel avec les choix afférents de sorte que l'on puisse savoir ce que seront les propositions de développements de manière concrète par ligne ». ■ Manon PERELLI

JEAN-MARIE MAURIZI:

L'inquiétude des transporteurs



Photo Claire Giudici

Si l'amendement de Courson les concernant a été rejeté, une certaine inquiétude subsiste chez les transporteurs. Entre taxes diverses, réseau routier inadapté et communication parfois difficile avec l'Office des transports, le point avec Jean-Marie Maurizi, président du syndicat professionnel des transporteurs routiers de la Corse.

Les difficultés du passé avec les transports maritimes sur Marseille semblent s'aplanir et l'OTC serait revenu sur l'idée de faire payer le passage pour les tracteurs appartenant aux entreprises insulaires...

Oui, mais notre situation reste extrêmement fragile. En tant que professionnels du transport, nous avons le handicap de vivre dans une île. Mais c'est dans cette île que sont nos entreprises et que nous créons des emplois! Pourtant, nous sommes soumis à tous les aléas de l'insularité sans qu'on nous apporte le soutien sur lequel nous devrions pouvoir compter. Fort heureusement, depuis quelques temps nous ne connaissons plus les grèves qui ont si lourdement pesé sur nos entreprises, mais régulièrement, nous sommes face à de nouveaux surcoûts. Depuis des décennies, sur les navires du service public à destination de Marseille et retour, le passage des tracteurs était gratuit pour les professionnels insulaires. Un avantage minime, mais intéressant tout de même quand on sait que la concurrence ne nous met pas uniquement face aux grands groupes français, mais européens voire mondialisés. Nous avons appris mi-septembre que l'OTC voulait de façon unilatérale supprimer cette mesure. Les syndicats de transporteurs et d'auto-caristes réunis ont réussi à la maintenir jusqu'à la fin 2016. Mais dès 2017, le tracteur ne sera gratuit que s'il est accompagné d'un chauffeur, ce qui induira un surcoût de 60€ par passage.

Il semble que ce soit pour mettre fin à certains «abus» que cette mesure avait été envisagée?

Nous sommes conscients qu'il y a sans doute eu des abus par le passé, et il est évident que nous paierons le passage pour les chauffeurs et les tracteurs qui ne seraient pas accompagnés. Malheureusement, nous constatons que les professionnels corses perdent

chaque jour un peu plus de ces «avantages» qui n'en étaient pas vraiment, puisqu'ils n'avaient d'autre sens que de combler en partie les handicaps que nous subissons. En témoigne l'amendement de Courson, fort heureusement rejeté à l'Assemblée nationale, qui nous aurait imposé une «taxe à l'essieu» extrêmement lourde. Nous remercions nos députés présents qui se sont battus pour lui faire échec. Reste que rien n'est jamais définitif, et que de telles propositions peuvent revenir. D'autant que nous payons bien d'autres taxes, dont une sur le carburant dans le maritime appelée «taxe combustible» qui intervient chaque fois que le prix du carburant augmente, mais qu'on n'a jamais vu intervenir à la baisse quand il chute...

Qu'attendent les transporteurs corses?

Un peu plus d'écoute et de compréhension de la part de l'Office des transports. Par rapport aux autres régions françaises, nous sommes sur tous les plans en situation de retrait: nous n'avons pas, par exemple, de réseau routier digne de ce nom. Sur un simple Bastia/Porto-Vecchio, entre limitations de vitesse, lignes blanches et ronds-points, nous mettons un temps tel qu'en respectant la législation en vigueur, le chauffeur devrait s'arrêter sur le trajet pour dormir! Notre profession est sinistrée en toute chose. Nous avons demandé à l'ancienne mandature à la CTC de prendre en compte la difficulté de notre situation. Nous le demandons à la nouvelle. Une grille tarifaire est mise en place pour les produits que nous aurons à transporter. Les avantages iront aux producteurs, c'est bien naturel. Mais nous transporteurs, n'aurons aucune aide et toujours plus de taxes à payer que nous aurons du mal à répercuter. Si ça continue comme ça, dans 5 ans, nous sommes tous en dépôt de bilan et remplacés par les grands groupes multinationaux. ■

Propos recueillis par Claire GIUDICI

REPÈRES

Les entreprises de transport corses emploient plus de **3000** personnes dans l'île. L'amendement de Courson prévoyait une taxe à l'essieu fixée par semestre et variant selon la catégorie de véhicules de **62€** pour les petits camions de 12 tonnes avec suspension pneumatique (138€ pour les autres systèmes de suspension) à **314€** pour un véhicule articulé composé d'une semi-remorque à 2 essieux d'un poids supérieur à 39 tonnes (466€ pour les autres systèmes de suspension).

84% des touristes des Baléares jugent que les plages y sont saturées et 58% sont en faveur d'une limitation de la fréquentation touristique, selon un sondage publié en octobre par la Fondation Gadeso qui se consacre à l'analyse socio-économique des Baléares.

Les chiffres de la semaine

300 véhicules volés chaque jour en France dont plus de 50% ont moins d'un an et 70% des vols résultent d'un piratage informatique. Ford Ka, Smart Fortwo et Fiat 500 forment le Top 3 des types de véhicules les plus volés en Corse.

Les chiffres de la semaine

6 projets pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées hospitalisées financés en Corse depuis 1997 pour un montant de 38 678€ dans le cadre de l'opération + de Vie qu'organise chaque année en octobre la Fondation Hôpitaux de Paris - Hôpitaux de France.

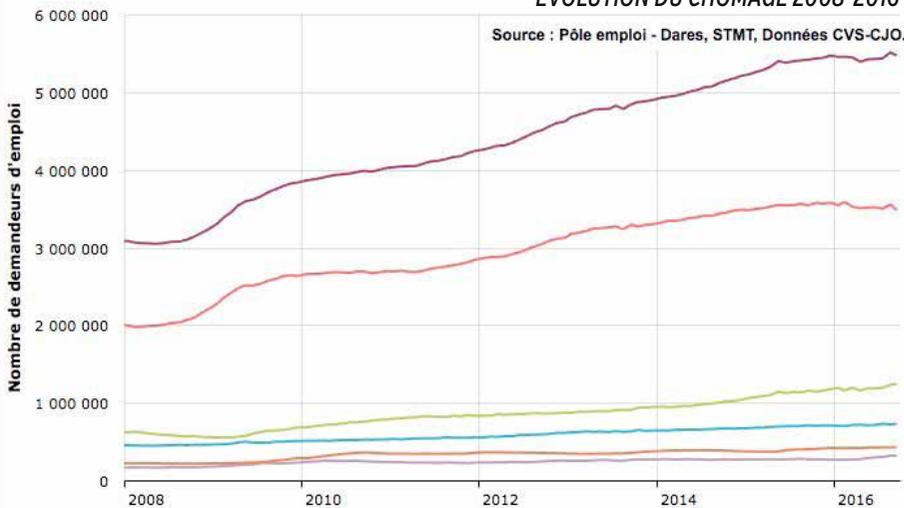
Les chiffres de la semaine

ISULA SURELLA Achats publics au vert

En 2009, la Région sarde adoptait un plan en faveur des achats publics écologiques. Accompagné par le lancement d'une campagne «La Sardegna compra verde/la Sardaigne achète vert», ce plan fixait des objectifs précis. Notamment celui de parvenir à ce qu'au moins 50% des biens et services consommés dans le cadre du fonctionnement de l'administration régionale répondent à des critères écologiques précis. Ou encore d'augmenter de 40% les achats de biens et services «verts» dans les agences et organismes régionaux et de promouvoir la pratique de ce que la Commission européenne appelle le Green public procurement (GPP), c'est-à-dire des marchés publics écologiques, sur l'ensemble du territoire régional. Six ans plus tard, il s'avère que 52 % des administrations communales sardes ont participé aux initiatives du programme Sardegna Compraverde et que 22% des communes ont désormais un réflexe d'achat vert. Mais, souligne Donatella Spano, élue régionale déléguée à l'Environnement, c'est surtout dans l'administration régionale que les résultats sont les plus probants: 92% des achats de bien ou services soumis à des critères environnementaux sont des achats verts. Lors du dernier Forum compraverde, les 13 et 14 octobre à Rome, la Sardaigne s'est vue décerner cinq prix nationaux, récompensant diverses initiatives en faveur du GPP, dont le prix «Culture verte» attribué à l'Université de Cagliari. La Région travaille actuellement à l'élaboration d'un nouveau plan d'actions GPP. ■

Sources : Cagliariipad, Ecoscienza, Ansa.

ÉVOLUTION DU CHÔMAGE 2008-2016



L'IMAGE DE LA SEMAINE

« Aux alentours de 10 ou 15 centimes ? »

a estimé **Jean-François Copé**, député de Meaux, interrogé le 24 octobre sur Europe 1 à propos du prix moyen d'un pain au chocolat. Mais, a-t-il précisé «Je ne vais pas en acheter souvent, c'est un peu calorique». Sachant qu'en revanche le 25 juillet dernier, il affirmait dans *Corse Matin* être un vrai familier de la Corse, on peut-être lui proposer une question de repêchage: le prix d'un paquet de canistrelli ?

IL FALLAIT LE DIRE

« J'aime tellement les Corses que je veux les protéger »

a assuré à *Corse Matin* la cancérologue et députée de Gironde **Michèle Delaunay** à propos de ses amendements visant à uniformiser la fiscalité du tabac. Curieusement, on n'a aucun souvenir que sa sollicitude à l'égard des Corses, non-fumeurs en tête, l'ait incitée à se pencher sur les conséquences sanitaires des rejets des centrales au fioul lourd de l'île. À moins que ce ne soit un job pour la Madonuccia ou N.-D. de Lavasina ?

HAUT

Les vertus du travail d'équipe... La mobilisation des députés **Camille de Rocca Serra**, **Laurent Marcangeli** et **Paul Giacobbi** s'est avérée efficace.

Adoptés nuitamment le 19 octobre en Commission des finances, les amendements visant à supprimer les dispositions fiscales propres à la Corse s'agissant de la TVA sur les vins et la taxation de certains véhicules routiers ont été retirés le 21 au matin dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2017.

BAS

Fin septembre 2016 en Corse on recensait 21 960 demandeurs d'emploi dans les catégories A, B, C. Stable sur trois mois, ce nombre recule de 1,2 % sur un mois et de 0,2 % sur un an. La plus forte diminution concerne les moins de 25 ans (-5,0 % sur un mois et -5,2 % sur un an). On note en revanche une hausse sur trois mois de 0,5% pour les 25 à 49 ans et de 1,8 % pour les 50 ans ou plus (+0,1% sur un mois et +5,2 % sur un an)

FRAGILE

25% des Français se font vacciner contre la grippe chaque année et 31% des personnes bénéficiant d'un bon de prise en charge de l'Assurance Maladie pour cette vaccination ne l'utilisent jamais, indique une étude de l'Ifop pour le laboratoire Mylan. Qui précise que les « méditerranéens » (Paca et Languedoc-Roussillon) sont les champions de la vaccination antigrippale régulière (37%) malgré un fort scepticisme quant à son efficacité. L'Ifop a manifestement exclu la Corse de son champ d'étude. Ne reste plus qu'à espérer que la grippe nous ignorera, elle aussi.



CREATION SOCIETE

N° 01



B. LEONELLI

Avocat

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Télécopie : 04.95.32.79.15

EARL "OLIU DIU PRATU"

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée

Au capital de : 1.000,00 euros
Siège Social : Lieu-dit Cannaiccia
20290 Volpajola

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés en date à BASTIA du 17 octobre 2016, il a été constitué l'EARL sus désignée "OLIU DIU PRATU"

Objet : Exercice d'une activité agricole dans des conditions comparables à celles existantes dans les exploitations de caractère familial.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1.000,00 euros divisé en 100 parts de 10 euros chacune.

Gérant : Monsieur **Pierre-Paul, Maurice GUENARD**, demeurant à Lieu-dit Cannaiccia, 20290 VOLPAJOLA

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis et mention, Le Gérant,

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Sarrola-Carcopino du 20/10/2016, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

AJACCIO BETON 2A

Siège social : Lieu-dit Trenta Costa, Z.I. de Baléone - 20167 Sarrola-Carcopino

Objet social : - La vente de béton prêt à l'emploi. La location d'appareils de mise en place du béton et en général tout ce qui de près ou de loin concerne le béton et la préfabrication du béton.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1.000 euros

Gérance : Monsieur **Frédéric SCANU**, demeurant Lieu-dit Ferraccio, Piscia Rossa, 20167 AFA

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

N° 03



SCP MAMELLI

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 14 octobre 2016, enregistré le 18 octobre 2016, Bord 2016/656, Case 1, il a été constituée une Société Civile de Construction Vente dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination sociale : **RUE DES QUAIS**
Siège social : SAINT-FLORENT (20217), Les Chênes Verts.

Durée : 50 années à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA,

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous immeubles et la construction sur ceux-ci de tous biens de toutes destinations, la vente en totalité ou par lots de ces biens, à terme, en état futur d'achèvement ou après achèvement.

Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Capital social : 1000,00 Euros,

Gérant : Monsieur **Giovanni, dit "Jean" MULTARI** demeurant à SAINT-FLORENT (20217), Quartier La Punta.

Cession des parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à agrément.

Pour avis et mention,
Maître Vannina MAMELLI, Notaire.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Le 18/10/2016, il a été constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **JLS MATERIAUX**

FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 5.000 euros

SIEGE : Lotissement N 30, Zone industrielle de Tragone, 20620 BIGUGLIA

OBJET : Le négoce de tous matériaux de gros œuvre ; et de tous matériaux d'aménagement, d'agencement et de finition de tous locaux industriels, commerciaux, professionnels et d'habitation ;

DUREE : 99 ans

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRESIDENT : **DJS HOLDING**, Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, Route de Suerta, Lieu-dit RAZETTA, 20600 BASTIA, 810.495.572 RCS BASTIA

COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE : Madame Marie-Claire MORELLI, 5, rue Gabriel Péri, 20200 BASTIA

COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEMENTAIRE : Monsieur Jean-Pierre FABIANI, Les Jardins de Toga, 20200 BASTIA

IMMATRICULATION : Au RCS de BASTIA

Pour avis,

N° 05

RADICATA

SAS au capital de 1000 Euros
Siège social : Quartier Brancale
Lieu-Dit Vergale, N°273
20290 Lucciana

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 octobre 2016 à Lucciana, il a été constituée une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **RADICATA**

Forme : Société par Actions Simplifiées

Siège social : Quartier BRANCALE, Lieu Dit VERGALE, N°273, 20290 LUCCIANA

Objet : Toutes opérations se rapportant à : L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage ou selon toutes autres modalités et spécialement l'exploitation d'un domaine agrumicole ;

Et plus spécialement la plantation et l'exploitation de vergers, la conservation, le conditionnement, la transformation et la vente, conformément aux usages agricoles, des fruits produits sur l'exploitation ;

Aux fins ci-dessus, elle pourra procéder à toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Date de clôture de l'exercice social : 31 décembre.

Capital : 1000 €

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom. Chaque associé a autant de voix qu'il possède d'actions, sans limitation.

Transmission des actions : La cession d'actions est libre entre associés.

La cession au profit de tiers est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Président : Monsieur **Pascal Joseph CAVALLINI**, demeurant à LUCCIANA (20290), Quartier BRANCALE, Lieu Dit VERGALE, N°273, 20290 LUCCIANA, nommé pour une durée indéterminée.

Avantages particuliers : Néant.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seings privés en date à Bastia du 18 octobre 2016, il a été créée une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : **Société d'exercice libéral par actions simplifiée de médecin du docteur Frédéric SANIIAN**

Forme juridique : Société Civile d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée

Capital social : 1000,00 euros

Siège social : 4, Rue du Commandant BONELLI, 20200 Bastia

Objet : L'exercice de la profession de médecin.

Durée de la société : 99 ans.

Président : Monsieur **Frédéric Francesco SANIIAN**, né le 16 octobre 1975 à Bastia, demeurant 4, Rue du Commandant Bonelli, 20200 Bastia.

Cession des actions : Agrément des associés exerçant la profession au sein de la société.

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

N° 07



**SCP Alain SPADONI,
Olivier LE HAY
et Charles SANTUCCI**

Notaires Associés

Le Régent, 3 Avenue Eugène Macchini
20177 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire de la République, recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, associé de la Société Civile Professionnelle dénommée "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial" dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud), "Le Régent", 3, avenue Eugène Macchini, le 12 OCTOBRE 2016 enregistré à AJACCIO, le 18/10/2016, bordereau 2016/651, case 1, il a été constituée une Société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination :

OLLANDINI PATRIMOINE

Forme : SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Capital social : Le capital social est de DIX MILLE EUROS (10.000,00 €).

Il est divisé en 1.000 parts de DIX EUROS (10,00 €) chacune, souscrites en totalité et intégralement libérées, réparties entre les associés en proportion de leurs apports respectifs.

Siège Social : Le siège social est fixé à ALBITRECCIA (20128) Villa Philaë - Chemin de Rotajolo, MOLINI AGOSTA.

Objet Social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement et la location de tous biens et droits immobiliers, et de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. La gestion sous toutes ses formes, et en particulier la location meublée avec ou sans prestations de services. Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet et susceptibles d'en favoriser le développement.

Durée : 99 années

Gérance :

Nomination de la gérance : Monsieur **Jean Marc Antoine OLLANDINI**, Gérant de société, demeurant à ALBITRECCIA (20128) Villa Philaë - Chemin de Rotajolo, MOLINI AGOSTA

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AJACCIO

Pour Avis, Maître Olivier LE HAY.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. du 10 octobre 2016, **Dénomination :** **SPECIAL VEHICLE**,

Forme : Société par Actions Simplifiée,

Siège social : La Cotta, Route de Tizzano 20100 SARTENE, **Objet social :**

l'achat, la vente, le négoce de véhicules et tout ce qui est relatif à l'automobile,

Durée : 99 ans, **Capital :** 1000 euros,

Présidence : Monsieur **Bernard POGGIALE** demeurant à MARSEILLE (13007)

58, boulevard Marius Thomas, **Admission aux assemblées et droit de vote :**

Tout actionnaire peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix. **Transmission d'actions :** La cession d'actions est soumise à l'agrément de la collectivité des actionnaires.

Immatriculation : R.C.S d'AJACCIO.

Société Titulaire d'un Office
Notarial à Prunelli di Fiumorbo
Me Sylvie MICHELI

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu le 28/09/2016 par Maître Sylvie MICHELI notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO [20243] il a été constitué un Groupement Foncier Agricole entre Monsieur Christophe FOUILLERON, demeurant à GHISONACCIA [20240] ERBA ROSSA - BP 54, né à BASTIA [20200] le 29 novembre 1976 et Monsieur Michel Jean Paul FOUILLERON, demeurant à SARI SOLENZARA [20145] Résidence L'orientale - Bâtiment B né à BASTIA [20200] le 17 août 1980 ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : C.M.F

Siège : GHISONACCIA [20240] ERBA ROSSA - BP 54, chez Monsieur Christophe FOUILLERON.

Durée : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Capital : 88.150,00 € divisé en 17630 parts de 10,00€ chacune, numérotées de 1 à 17630.

Apport en nature par les associés du bien ci-après à concurrence de moitié chacun : Sur la commune de AGHIONE [20270] PRUNICCIOSA diverses parcelles de terres figurant au cadastre sous les références suivantes section B, numéros : 351, 352, 408, 410, 412, 414

UN TIERS EN PLEINE PROPRIETE de la parcelle cadastrée section : B, numéro : 413.

Objet : la propriété, la jouissance, l'administration et la mise en valeur exclusivement par la conclusion de baux ruraux à long terme conformes aux articles L. 416-1 et suivants du Code rural, de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation, ainsi que de tous immeubles par destination se rattachant à ces mêmes biens, dont le groupement aura la propriété par suite d'apport ou d'acquisition.

- et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil du groupement et ne soient pas inconciliables avec la législation régissant le présent groupement foncier agricole. Conformément aux dispositions de l'article L. 322-16 du Code rural et à l'article 848 bis du Code général des impôts, le présent groupement foncier agricole ne pourra procéder à l'exploitation en faire-valoir direct des biens compris dans son patrimoine. Les différentes dispositions arrêtées dans les statuts ne pourront en aucune manière déroger aux droits accordés par le statut du fermage aux fermiers du groupement.

Gérance : Monsieur **Christophe FOUILLERON** demeurant à GHISONACCIA [20240] ERBA ROSSA - BP 54, né à BASTIA [20200] le 29 novembre 1976. Un associé peut céder librement tout ou partie de ses parts sociales à son conjoint, à ses ascendants et descendants ainsi qu'à ses coassociés.

Les autres cessions entre vifs sont soumises à agrément.

Immatriculation : RCS BASTIA

Pour avis, Signé : SYLVIE MICHELI
Notaire.



FREDERIC BAUD
Pose cuisines et placards
Multi-services

Bât 31 C
Résidence Les Chatoigners
20600 BASTIA
06.22.18.05.09

fredbaud2b@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à PENTA-DI-CASINCA en date du 19 octobre 2016, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : LMJPF,

SIÈGE SOCIAL : Immeuble Les Palmiers, Folelli, PENTA-DI-CASINCA [20213]

OBJET : La vente d'articles et produits de Puériculture, d'articles d'habillement, de vêtements et chaussures pour enfants, vente de jouets, d'articles de décoration

-vente de meubles et chambres pour Bébé, d'accessoires liés à la Puériculture de vêtements et articles de grossesse.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 Euros

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses titres. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

PRESIDENT : Madame **Murielle VITINI** née GAFFORI, demeurant Lieu-dit FERINACCE, TAGLIO ISOLACCO [20230],

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA,

Pour avis,
le président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 24 octobre 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

KALLISTE RENOV ENERGIE

Forme sociale : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle,

Siège social : Lieu dit Fontaine du Salaro, chemin des Crêtes, 20090 Ajaccio

Objet social : La commercialisation, l'installation, la production, le conseil et l'ingénierie de tout procédé technique, d'énergie électrique, thermodynamique, thermique et de panneaux lumineux pour son propre compte et le compte d'autrui. Tous travaux de rénovation et d'installation de chalets en bois et de récupérateurs d'eau.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 5.000 Euros,

Président : Mr **MANSOT Denis**, né le 22 août 1968, à Chalon sur Saone [71], de nationalité Française, demeurant Lieu dit Listinchellu, 20240 Solaro

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Le Président,

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P en date à Borgo du 1er OCTOBRE 2016, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination :** N2M **HABITAT** **Forme :** Société par actions simplifiée unipersonnelle. **Capital :** 1000 euros **Siège social :** Route de Casa Rossa, 20290 Borgo, **Objet :** Le terrassement, plomberie, froid et climatisation, maçonnerie tout corps d'état. **Durée :** 99 années **Gérant :** Mr **NAPOLI MELIO MICHAEL** demeurant LIEU-DIT AJERCAJA - 20290 Borgo **Immatriculation :** La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,

NIOLUMED

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : 50 Bis Hameau
Nunziata, 20224 Corscia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à CALACUCCIA du 18 octobre 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : NIOLUMED

Siège social : 50Bis Hameau Nunziata, 20224 Corscia

Objet social : La société a pour objet : - l'acquisition d'un immeuble sis COSTA AL MOLINO, 20224 CALACUCCIA, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport, ou autrement, - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : ANITA CHESNEL

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; agrément obtenu à l'unanimité des associés

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

La Gérance,

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination :** STELLA **Capital :** 3000 euros **Siège :** Pôle de Suartello 2 - Route de Mezzavia 20090 Ajaccio **Objet :** Transport public routier de marchandises. **Durée :** 99 ans **Président :** M. **GAGNARD Lionel** Résidence de la Plage - Appt 305 - Agostaplage 20166 Albitreccia La **cession** des actions de l'associé unique est libre. Chaque action donne droit à une voix. **RCS :** Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seings privés en date à Bastia du 18 octobre 2016, il a été créée une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale :

Société Civile en Participation FS2B

Forme juridique : Société Civile

Capital social : 1000,00 euros

Siège social : 4, Rue du Commandant BONELLI, 20200 Bastia

Objet : La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés françaises ou étrangères.

Durée de la société : 99 ans.

Gérant : Monsieur **Frédéric Francesco SANIIAN**, né le 16 octobre 1975 à Bastia, demeurant 4, Rue du Commandant Bonelli, 20200 Bastia.

Cession des parts : Agrément des associés représentant plus des 3/4 du capital social

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

FORTIMMO

Société Civile de Construction Vente
Au capital de 1000 euros
Siège Social : ZI de Baléone,
Mezzavia, 20167 Afa
Société en cours de formation

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à AFA [20167] du 19/10/2016, non soumis à la formalité de l'enregistrement aux impôts, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : FORTIMMO

Forme sociale : Société Civile de Construction Vente

Siège social : Z.I. de Baléone, Mezzavia, 20167 AFA

Objet social : à titre principal l'acquisition de terrains à bâtir sur la commune de GROSSETO-PRUGNA, afin de procéder à l'édification d'immeubles à usage commercial et/ou d'habitation destinés à la vente en totalité ou par fractions, et à titre secondaire la location de tous types d'immeubles nus

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Apports en numéraire : 1000 euros

Apports en nature : néant

Gérance : Mr **Patrick ROCCA**, demeurant place de l'église, 20129 BASTELICACCIA

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément des associés représentant les deux tiers du capital requis pour toutes cessions autres que celles conclues entre associés, ascendants et descendants, ou le cas échéant entre conjoints

Immatriculation de la société : Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

Pour avis,

Le gérant.



Notre publicité dans l'ICN!

2 publications sur 2 semaines!
BI-CHROMIE (2 couleurs - Noir/Bleu)

40€.

Format 45 mm x 55 mm - (Une colonne)
Nouvelles chartes - 1 publication offerte en plus!

☎ 06 75 12 93 47
jfa@corse-information.info

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société par Actions Simplifiée :

DEPANNAGE NAUTIC SERVICE.

SIÈGE : Listinchellu - 20240 SOLARO.

OBJET : Entretien de tous types de bateaux, réparation, maintenance de tous types de bateau et matériel nautique, renflouage, convoyage, transport de toutes natures, gardiennage.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 1.000 euros.

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom.

La **cession d'actions** à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la Société.

Président : Monsieur **Patrick BOSREDON** né le 1er janvier 1964 à BASTIA [2B], de nationalité française, demeurant Listinchellu - 20240 SOLARO, pour une durée illimitée.

La **Société sera immatriculée** au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

N° 18



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32 boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 21 octobre 2016, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : MELUA

Forme : Société Civile Immobilière.

Siège : Gialla, 20137 PORTO-VECCHIO

Capital : 1000 € par apport en numéraire

Objet : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel. La location de ces biens immobiliers.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Gérante : Madame **Urania NOGUEIRA PONTES**, demeurant 70 rue de Patay, 75013 PARIS.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATION GERANT

N° 19

L'ARIADNE PLAGE

S.C.I. au capital de 3.049 Euros

Siège social :

Route des Sanguinaires
20000 Ajaccio

R.C.S. : Ajaccio 330 095 118

Aux termes d'une délibération en date du 13/10/2016, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Mme Marie-Thérèse MAJOLI (épouse COLONNA) de démissionner de ses fonctions de gérante et a nommé en qualité de nouveau gérant Mr Charles, Panrace, Jérôme COLONNA, demeurant L'Ariadne Plage, Route des Sanguinaires 20000 AJACCIO, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Pour avis, La Gérance.

N° 20

SARL détente Sport Loisirs

RCS Bastia 432 690 337

3, Allée des Oliviers

20200 Ville di Pietrabugno

L'assemblée générale extraordinaire du 27 septembre 2016 a nommé en qualité de gérant à compter du 27 septembre 2016, Madame Elodie NICOLAI demeurant Résidence OPALE, San martino di Iota, 20200 Bastia en remplacement de Monsieur Jean François SANSONETTI demeurant Maison Zanetti Louis, lotissement petrelle, Casatorra, 20620 Biguglia.

N° 21

GAEC DONSIMONI

Capital 94.500 Euros

Siège : U Boscu, 20239 Rutali
RCS Bastia 382 704 963

L'AGE en date du 30/09/2016 a nommé M. DONSIMONI Jonathan gérant du GAEC en remplacement de M. DONSIMONI Christian, démissionnaire et a agréé les cessions de parts sociales.

N° 22

ARCREA

SARL au capital de 1.000 €

Siège : 5, Rue de la Corniche

20110 Propriano

818758534 RCS de Ajaccio

Par décisions unanimes des associés en date du 3 mars 2016, Monsieur Paul-Antoine MOCCHI, demeurant au LUXEMBOURG, CLEMENCY (L-4960), 65 rue de Bascharage, a été nommé Gérant à compter du 3 mars 2016, en remplacement de Monsieur Jean-Louis MOCCHI, demeurant à OLMETO [20113], Quartier Vigna Maggiore lieux dit " Valle d'Oniche " Gérant démissionnaire. Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,

N° 23

VICJ

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622.00 €

Siège social : Lieu-dit Stiletto

Route de Géant Casino, 20090 Ajaccio

432 200 640 Rcs Ajaccio

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 10 octobre 2016 :

- Madame Isabelle Françoise Etienne LUCIANI, demeurant Domaine de la Viva Bât D, PORTICCIO [Corse], a été nommée en qualité de co-gérante à compter de ce jour, pour une durée illimitée. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, la gérance.

N° 24

AVIS

Selon délibérations de l'assemblée générale en date du 17/10/2016, les associés de la **SCI LA MILLOISE**, société civile au capital de 3048,29 € dont le siège est 820 rue Ampère 13290 Les Milles, RCS Aix en Provence n°443 398 383, dont le gérant est Mme Johanna BARRESI domiciliée 35 route du Stade 20214 Calenzana, ont décidé de : constater la cessation des fonctions de gérant de M. Pierre ALFONSI par suite de son décès survenu le 02/06/2016 ; transférer ledit siège social à Calenzana [20214], 35 route du Stade. Formalités au RCS de Bastia.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 25

IT-CONSULTING

SAS au capital de 500 €

Porté à 20.000 €

Siège social : Résidence la Clairière,

Bâtiment B, Boulevard Louis Campi

20090 Ajaccio

809 655 624 RCS Ajaccio

L'AGE réunie le 18/10/2016, a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 19.500 € pour le porter à 20.000 €, au moyen de l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée sur Le compte report à nouveau. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à cinq cents [500] Euros.

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à vingt mille [20.000] Euros.

Pour avis, Le Président.

N° 26

SCI SUZY

S.C.I. au capital de 1.524,49 Euros

Réduit à 1.143,49 Euros

Siège social : Z.I. de Baléone,

Lotissement Baglioni, Sogetram

20167 Sarrola-Carcopino

RCS Ajaccio 410 518 187

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 01/10/2016 a autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 1.524,49 euros à 1.143,49 euros par rachat et annulation de 25 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

* Ancienne mention :

Le capital de fondation est fixé à 1524,49 euros. Il est divisé en 100 parts sociales de 15,24 euros chacune.

* Nouvelle mention :

Le capital est fixé à 1.143,49 euros. Il est divisé en 75 parts sociales de 15,24 euros chacune.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 27



TALLIANCE AVOCATS

57, Promenade des Anglais

06048 Nice Cedex 1

SOCIÉTÉ « CASA D'ARUTOLI »

Société Civile Immobilière

Au capital de 1.000 Euros

Siège social : ZI de Tragone

Lotissement Ascosa

20620 Biguglia

En cours de transfert

R.C.S. BASTIA 797 869 252

Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale mixte du 13 juin 2016, il résulte que le siège social a été transféré de [20620] BIGUGLIA - Zone Industrielle de Tragone - Lotissement Ascosa à [20620] BIGUGLIA - ZAC de Campo Vallone - Lot n° 5 à compter du 13 juin 2016. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis,

N° 28

ATELIER PUCCINELLI ARCHITECTES

EURL au capital de 18.000 Euros

Siège social : 51 rue FONDARY

75015 Paris

428 101 679 RCS Paris

Aux termes du PV du 18 octobre 2016, L'ASSOCIE UNIQUE a décidé de transférer le siège social au **60 Avenue GV GIORGETTI, MARINA DI FIORI, 20137 PORTO-VECCHIO**, à compter du 18 octobre 2016.

GERANT : PIERRE PAUL PUCCINELLI, 60 Avenue GV GIORGETTI, MARINA DI FIORI, 20137 PORTO-VECCHIO, Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de PARIS et au RCS de AJACCIO.

N° 29



TALLIANCE AVOCATS

57, Promenade des Anglais

06048 Nice Cedex 1

SOCIÉTÉ « SICO SOLAIRE »

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1.000 Euros

Siège social : BIGUGLIA [20620]

Zone Industrielle de Tragone

Lot Ascosa - En cours de transfert

518 590 862 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale mixte du 13 juin 2016, il résulte que le siège social a été transféré de [20620] BIGUGLIA - Zone Industrielle de Tragone - Lot Ascosa à [20620] BIGUGLIA - ZAC de Campo Vallone - Lot n° 5 à compter du 13 juin 2016. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis,

N° 30

AS CONCEPTION

SARL au capital de 15000,00 Euros

Immeuble Ferrarini, RN 193,

20600 Bastia, 817764186 R.C.S. Bastia

Par décision en date du 05/10/2016 il a été décidé de transférer le siège social de la société au **1447 Avenue Sampiero Corsu, Lieu-dit Erbajolo, 20600 BASTIA** à compter du 17/10/2016. **Gérance :** Monsieur Anthony PRETARI, demeurant Lotissement B1 Residence Ekoilo, 56 Avenue Mont-Thabor, 20090 AJACCIO Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

N° 31

DOMAINE PARADELLA

Société Civile D'exploitation Agricole

Au capital de 10000,00 Euros

Village, 20212 Sermano

814098554 R.C.S. Bastia

Par décision du Gérant en date du 11/10/2016, il a été décidé de transférer le siège social de la société au **LIEU-DIT SANT ANGELO, 20232 POGGIO D'OLETTA** à compter du 11/10/2016. **Gérance :** Monsieur FRANCOIS-MARIE WOJCIK, demeurant 79 RUE DU TEMPLE, 75003 PARIS. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 32

CORSE AGRONOMIE PRECONISATION

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 150.000 €

Siège : 6960 Rte de Bastia

Lieu-dit Porcellone,

20243 Prunelli di Fiumorbo

795378736 RCS de Bastia

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 juillet 2016, il résulte que, à compter du 1er août 2016, Monsieur Christian Beissy, demeurant à Mignataja, 20240 Venturi, a été nommé en qualité de Président en remplacement de monsieur Eric Paolini, démissionnaire.

N° 33

**Albert PELLEGRINI**

Port de plaisance de Toga
20200 Bastia
Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes
Supérieures Spécialisées

GHJUVA

Société à Responsabilité Limitée
transformée en Société
par Actions Simplifiée
Au capital de 585.000 euros
Siège social : I Malacini - Quercitello
20237 La Porta
509 632 345 RCS Bastia

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 26 juillet 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 585.000 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : entièrement libre, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : **PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ :** Monsieur Jean ROSSI demeurant I MALACINI - QUERCITELLO, 20237 LA PORTA **COMMISSAIRES AUX COMPTES nommés :**

- en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour les six premiers exercices de la Société sous sa forme de société par actions simplifiée, Monsieur Bruno PELLEGRINI, domicilié 32, Cours PAOLI - 20250 - CORTE.
- en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant pour la durée du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire, Monsieur Jean-Pierre FABIANI, domicilié Résidence Les Jardins de TOGA - 20200 BASTIA.

Pour avis,
Le Président.

N° 34

PERSPECTIVE CORSE DISTRIBUTION

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 7500 Euros
Siège social : Baglione,
Mezzavia, 20167 Mezzavia
R.C.S. : Ajaccio B 449 646 108

Suivant décision de l'associée unique en date du 25 mai 2016, l'objet de la Société a été étendu "au négoce de menuiseries et autres produits du bâtiment".
Les Statuts ont été mis à jour.

Pour Avis,

N° 35

« EDELFRANCE »

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2.000 Euros
Siège social : chez M. PERRINO
Résidence Parc Impérial
Le Trianon - Route des Cèdres
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio : 812244408

AVIS DE MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 25 octobre 2016, la collectivité des associés a décidé la modification de l'objet social de la société :

L'assemblée générale, après avoir entendu les explications du gérant, décide la modification de l'article 2 des statuts 'Objet' :

*** Ancienne rédaction**

La société a pour objet la conception et la réalisation de projets immobiliers, les travaux de gros œuvre et de second œuvre du bâtiment et de la construction, les prestations connexes et accessoires, l'achat, la pose et la vente de matériels et matériaux de construction, en France et à l'étranger ; accessoirement toutes activités industrielles, commerciales, financières se rapportant directement ou indirectement à l'activité principale de la société ; l'achat, la prise en location-gérance de fonds de commerce.

*** Nouvelle rédaction**

La société a pour objet les travaux de gros œuvre et de finitions du bâtiment et de la construction, en France et à l'étranger ; accessoirement toutes activités industrielles, commerciales, financières se rapportant directement ou indirectement à l'activité principale de la société ; l'achat, la prise en location-gérance de fonds de commerce. Les formalités seront déposées au Registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d' Ajaccio.

Pour avis et mention.
Pietro DELPORTO, gérant.

N° 36

C2C CORSE

SARL au capital de 810.000 €
Porté à 1.200.000 €
Siège social :
Maison près de l'Aqueduc
20167 Mezzavia
403 881 352 RCS Ajaccio

Par décision du 01/10/2016, l'associée unique a décidé :

- d'augmenter le capital social de 390.000 € par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

*** Ancienne mention : Capital social :** 810.000 Euros

*** Nouvelle mention : Capital social :** 1.200.000 Euros

- de nommer comme nouveaux cogérants, pour une durée illimitée :

- Monsieur Stéphane Jean Pierre MAGNAN, Expert-Comptable demeurant : Lieu-dit Vignola 20172 VERO,

- Monsieur Matthieu CHIORBOLI, Expert-Comptable demeurant : Résidence Les Horizons Bleus, Bât A2, Recipello 20200 BASTIA,
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d' Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

N° 37

ANTHEO

Société Civile Immobilière
Au capital de 1 000.00 €
Siège Social :
Lieu-Dit Saint-Antoine
Route du Lancone
20620 Biguglia
499 084 416 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 3 octobre 2016, il résulte que l'objet social de la société a été étendu, à compter du 03/10/2016. En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

*** Ancienne mention :**

La société a pour objet :
L'acquisition ou la prise à bail sur le territoire Français de tous immeubles bâtis ou non bâtis, ainsi que la construction, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location ou la sous location de tous immeubles et biens immobiliers ;

*** Nouvelle mention :**

La société a pour objet :
L'acquisition ou la prise à bail sur le territoire Français de tous immeubles bâtis ou non bâtis, ainsi que la construction, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location ou la sous location de tous immeubles et biens immobiliers ;

L'acquisition de terrains à bâtir ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes desdits terrains ;

L'aménagement et la construction sur ces terrains, d'immeubles à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ;

La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ;

L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives ;
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.



N° 38

BALAGNE MACONNERIE ET TRAVAUX PUBLICS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 60.979,61 euros
Siège social : Route de Calvi
Algajola (20220)
R.C.S. de Bastia n° 338 944 226

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 octobre 2016, il a été décidé d'étendre l'objet social, à compter du jour de l'Assemblée aux activités de :

Acquisition, construction, administration, gestion de tous immeubles et biens immobiliers

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

*** Ancienne mention :**

Les activités d'entreprise de travaux publics, maçonnerie générale et tous travaux du bâtiment.

*** Nouvelle mention :**

Les activités d'entreprise de travaux publics, maçonnerie générale et tous travaux du bâtiment.

L'acquisition, la construction, l'administration, la gestion de tous immeubles et biens immobiliers.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 39

LA CASINCA

SARL au capital de 7622,45 €
Siège social : 1, rue des Jardins,
20200 Bastia
384 474 318 RCS de Bastia

L'AGE du 03/10/2016 a décidé d'étendre l'objet social de la société à : La location, l'administration et l'exploitation d'un immeuble, la location gérance de fonds de commerce, la location saisonnière. Modification au RCS de Bastia.

RECTIFICATIF

N° 40

AGRUCORSE

S.A.R.L. au capital de 60.000 Euros
Siège social : Lieu-dit Pratali,
Folelli, 20213 Penta di Casinca
RCS Bastia 491 856 852

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans l'INFORMATEUR CORSE, N° 6636 du 21/10/2016, concernant la nomination de Commissaires aux comptes titulaire,

Il fallait lire :

- La SARL KALLISTE REVISION COMP-TABLE

Au lieu de :

- La SARL KALLISTE REVISION AUDIT
Pour avis, La Gérance.

N° 41

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce légale N° 33, parue dans le journal l'Informateur Corse Nouvelle, semaine du 21/10/2016 au 27/10/2016 - N°6636, concernant le Transfert du siège social de la **SCI YAN,**

Il fallait lire :

Le siège social est transféré Centre Affaire Agis, Immeuble Imhotep, Lot n°13, Arbucetta, 20620 Biguglia.

Et non :

Immeuble Imhotep, ZI de Ceppe, 20620 Biguglia, comme cité par erreur.

N° 42

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce légale N° 30, parue dans le journal l'Informateur Corse Nouvelle, semaine du 21/10/2016 au 27/10/2016 - N°6636, concernant le Transfert du siège social de la **SARL SO.GE.P.**

Il fallait lire :

Le siège social est transféré Centre Affaire Agis, Immeuble Imhotep, Lot n°13, Arbucetta, 20620 Biguglia.

Et non :

Immeuble Imhotep, ZI de Ceppe, 20620 Biguglia, comme cité par erreur.

N° 43

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce légale N° 35, parue dans le journal l'Informateur Corse Nouvelle, semaine du 21/10/2016 au 27/10/2016 - N°6636, concernant le Transfert du siège social de la **SCI SOGEPI**

Il fallait lire :

Le siège social est transféré Centre Affaire Agis, Immeuble Imhotep, Lot n°13, Arbucetta, 20620 Biguglia.

Et non :

Immeuble Imhotep, ZI de Ceppe, 20620 Biguglia, comme cité par erreur.

N° 44

Commune de FIGARI

AVIS DE MARCHÉ - MARCHÉ DE TRAVAUX

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de Figari
Village
20114 FIGARI
Téléphone : 04 95 71 00 23

Courriel : mairie.figari@wanadoo.fr

Procédure de passation :

Marché à procédure adaptée. [Article 27 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics]

Objet des Marchés :

Travaux de réhabilitation de l'école primaire de Figari :
- Réfection d'une partie des toitures de l'école primaire, par superpositions de toitures rampantes en tuiles sur des toitures terrasses existantes
- Réfection d'une poutre de soutènement à l'intérieur du bâtiment.

Code CPV principal :

- N° 45000007. Travaux de construction.

Caractéristiques principales :

- Le marché sera passé pour la globalité des travaux.

Délais d'exécution :

- Le délai global d'exécution des travaux pour le marché est de 90 jours.

- **Date prévisionnelle du démarrage des travaux :** Décembre 2016.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats :

Se référer au règlement de la consultation.

Critères d'attribution des offres :

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous :

1. valeur technique : 40%
2. prix : 60%

Nom et adresse de l'entité auprès de laquelle les renseignements et les documents peuvent être demandés :

Mr Stéphane LACOMBE Architecte D.P.L.G.

117, allée mon repos
domaine de San Cipriano
20137 Lecci
Téléphone : 06 15 16 76 68

Courriel : stephane-lacombe-archi@orange.fr

Modalités de remise des offres :

- Par envoi postal en recommandé avec accusé de réception.
- Possibilité de remise en mairie ou contre récépissé.

Date et heure limite de réception des offres :

21 Novembre 2016, 12 H 00.

Date d'envoi de l'avis à la publication : Lundi 24 Octobre 2016

N° 45



AVIS RECTIFICATIF DU 24/10/16

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Départemental
Direction des achats publics - Service des marchés
11, bis Rue Del'Pellegrino - BP 414

20183 AJACCIO - CEDEX - Tél : 04 95 29 80 32 - Fax : 04 95 29 12 56

mèl : jean-laurent.forni@cg-corsedusud.fr

web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

Référence : AOOAP2016-078

Objet : Location, installation et maintenance de photocopieurs multifonctions

Remise des offres :

Au lieu de : 25/10/16 à 12h00 au plus tard.

Lire : 04/11/16 à 12h00 au plus tard.

Retrouvez cet avis intégral sur

<http://www.cg-corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

N° 46

COMMUNE DE CASALABRIVA

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE-MARCHÉ DE TRAVAUX

Identification de l'acheteur public :

Commune de CASALABRIVA
20140 CASALABRIVA - Tél/Fax : 04.95.74.60.25 ou 04.95.74.60.41

Mails : mairieannexecasalabriva@sfr.fr ou mlemaire@9business.fr

Procédure : MAPA inférieur à 90.000 € en application des Articles 27 du Décret 2016-360 du Code des Marchés Publics.

Objet : Construction d'un réservoir d'eau potable de 70M³

Chambre de vannes - raccordement au réseau

Transmission des dossiers :

Le DCE est disponible sur demande à la : Mairie de CASALABRIVA

Tél/Fax : 04.95.74.60.25 ou 04.95.74.60.41

Mails : mairieannexecasalabriva@sfr.fr ou mlemaire@9business.fr

Composition du dossier de candidature : - DC1 - DC2 - Personnel - Matériel - Références de l'Entreprise - Mémoire Technique - Attestations Services Fiscaux, URS-SAF, CMR, Congés payés.

Critères d'attribution : - Prix : 40 % - Valeur technique : 40 % - Délai d'exécution : 20%

Réception des plis : - Le 18 Novembre 2016 à 12 H - la Mairie de CASALABRIVA.

Renseignements Complémentaires : Mairie de CASALABRIVA

Tél/Fax : 04.95.74.60.25 ou 04.95.74.60.41

Date de publication : 28 Octobre 2016.

N° 47



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE CORSE

SOUS PREFECTURE DE CALVI

Secrétariat de la CDAC

EXTRAIT DE DECISION

Réunie le 3 octobre 2016 à la Sous-Préfecture de Calvi, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Haute-Corse a accordé à la SAS ACQUAVIVA PARTICIPATION l'autorisation d'extension d'un ensemble commercial sur la commune de Corbara présentée par la SAS ACQUAVIVA PARTICIPATION.

La décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Haute-Corse.

Le demandeur, le représentant de l'Etat dans le département, tout membre de la commission départementale d'aménagement commercial, tout professionnel dont l'activité, exercée dans les limites de la zone de chalandise définie pour chaque projet, est susceptible d'être affectée par le projet ou toute association les représentant peuvent, dans le délai d'un mois, introduire un recours devant la Commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) contre l'avis de la Commission départementale d'aménagement commercial.

Le recours doit être adressé par lettre recommandée avec avis de réception au Président de la CNAC - Ministère de l'économie et des finances - Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIIS) - Bureau de l'aménagement commercial - TELEDOD 121 - 61 boulevard Vincent Auriol - 75703 PARIS cedex 13.

Le délai de recours d'un mois court, pour le demandeur, à compter de la date de notification de la décision de la CDAC, pour les membres de la commission, à compter de la date de réunion de cette dernière, pour toute autre personne ayant intérêt à agir, à compter de la plus tardive des mesures de publicité (publication au RAA et publication dans deux journaux régionaux).

La saisine de la commission nationale constitue un préalable obligatoire à tout recours contentieux à peine d'irrecevabilité de ce dernier.

Fait à CALVI, le 19 OCT. 2016. Pour le Préfet et par délégation,

Le Sous-Préfet de CALVI, Jérôme SEGUY.

N° 48

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme acheteur : Commune de Bastelica, Cours Sampiero Corso - 20119 Bastelica - Tél : 04 95 28 70 61/Fax : 04 95 28 74 38

Email : mairie.de.bastelica@wanadoo.fr

Personne responsable du marché : M. le Maire de Bastelica.

Procédure de passation : Procédure adaptée selon l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Objet du Marché : Prestations de services d'assurances pour Risques statutaires de la Commune

Caractéristiques principales :

Date prévisionnelle de début des prestations : premier janvier 2017

Durée : 4 ans

La présente consultation s'adresse aux compagnies et mutuelles d'assurances ainsi qu'aux agents et courtiers

Les variantes sont autorisées dans le cadre de l'article 58 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016

Conditions relatives au marché : les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française.

Renseignements relatifs à la nomenclature CPV :

Risques statutaires Nomenclature n° 66512000-2

Modalité d'attribution du marché : en marché unique. La Mairie de Bastelica se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation

Critères de jugement des offres : se reporter au Règlement de la consultation.

Adresse auprès de laquelle les documents du marché peuvent être retirés ou demandés : Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante :

<http://achatspublicscorse.com>

Transmission des candidatures et des offres :

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté et remis contre récépissé à la Mairie de Bastelica ou, s'il est envoyé par la poste, par pli recommandé avec avis de réception postal. Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie papier mais accepte les plis adressés par voie électronique à l'adresse suivante : <http://achatspublicscorse.com>

A défaut, ils sont transmis par tous moyens permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception, et d'en garantir leur confidentialité. Une fois déposées, les offres ne peuvent plus être retirées, ni modifiées.

Le candidat reste tenu par son offre pendant tout le délai de validité de l'offre.

Les dossiers de participation des candidats ne sont pas restitués.

Le candidat qui souhaite faire une offre différente de l'offre initiale, doit présenter cette offre nouvelle selon les mêmes modalités administratives.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'un second dépôt par un même signataire [même identifiant] se substitue au premier : il y a donc lieu d'adresser une nouvelle offre complète et non un additif.

Date limite de réception des offres : lundi 28 novembre 2016 à 12 heures, délai de rigueur

Délai de validité des offres : 120 jours.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : celles prévues par le Règlement de la consultation.

Les renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus auprès de : Sébastien CANNONI, PROASSUR, Résidence Casa Rossa, Falata di a Marina, 20145 Solenzara. Tél : 04 95 57 07 10 - Mobile : 06 74 11 15 10

Mail : cannoni@proassur.net.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 49

Par jugement en date du 18/10/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Simoni Robert
Place de l'Eglise - Village
20600 Furiani

Activité : Terrassements - Travaux publics

RM : N°489 431 114 [147.06.2B]

Date de cessation des paiements : 18/10/2016

Juge Commissaire :

Mr Jean-Pierre Navari

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Ange-Louis Guidi

Liquidateur : Me Bernard Roussel
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.crediteurs-services.com>

N° 50

Par jugement en date du 18/10/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de la Société :

Le Marina [SARL]
T10, Résidence Maria Beach
RN 198

20230 Santa Lucia di Moriani

Activité : Restaurant - Vente de pizzas - Point Chaud

RCS Bastia : B 795 329 705, 2013 B 443

Date de cessation des paiements : 30/09/2016

Juge Commissaire :

Mr Jean-Pierre Navari

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Xavier Calizi

Liquidateur : Me Bernard Roussel
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.crediteurs-services.com>

N° 51

Par jugement en date du 18/10/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

SAS U Spuntinu [SASU]
Route de Pietramaggiore
Castelli di A Mora
20260 Calvi

Activité : Petite restauration, ambulante à emporter

RCS Bastia : B 818 694 671, 2016 B 148

Date de cessation des paiements : 02/06/2016

Juge Commissaire :

Mr Olivier Denis Massari

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Xavier Calizi

Liquidateur : Me Bernard Roussel
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

30972 Nimes Cedex 9
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.crediteurs-services.com>

N° 52

Par jugement en date du 18/10/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

H.M.Y Construction [SARL]
Astima N°4
20200 Ville de Pietrabugno

Activité : Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre du bâtiment

RCS Bastia : B 798 672 473, 2013 B 550

Juge Commissaire :

Mr Albert Fusella

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Xavier Calizi

Liquidateur : Me Bernard Roussel
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

N° 53

Par jugement en date du 18/10/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

San Francesco [SARL]
Moriani-Plage
20230 San Nicolao

Activité : Résidence de tourisme

RCS Bastia : B 502 145 535, 2008 B 52

Juge Commissaire :

Mr Ange-Louis Guidi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Xavier Calizi

Liquidateur : Me Bernard Roussel
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

N° 54

Par jugement en date du 18/10/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire avec maintien de l'activité pour une durée de deux mois de la société :

Centre Auditif Corse [SARL]
Rés. Mathéa
Folelli - 20213 Penta di Casinca

Activité : Fabrication, vente, réparation de prothèses auditives

RCS Bastia : B 502 124 514, 2008 B 30

Juge Commissaire :

Mr Jean-Pierre Navari

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Claude Ferrandi

Liquidateur : Me Bernard Roussel
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

N° 55

Par jugement en date du 18/10/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

2C Constructions [SAS]
Route du Couvent - Brando
20222 Erbalunga

Activité : Maçonnerie générale et bâtiments

RCS Bastia : B 803 091 875, 2014 B 385

Date de cessation des paiements : 18/10/2016

Juge Commissaire :

Mr Jean-Pierre Navari

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Claude Ferrandi

Mandataire Judiciaire :

Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.crediteurs-services.com>

N° 56

Par jugement en date du 18/10/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de la société :

E Facciate Isulane "EFI" [SARL]
Paesolu di Prunete
20221 Cervione

Activité : Travaux de façades intérieures et extérieures

RCS Bastia : B 539 321 430, 2012 B 72

Date de cessation des paiements : 18/10/2016

Juge Commissaire :

Mr Albert Fusella

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Jean-Pierre Navari

Mandataire Judiciaire :

Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.crediteurs-services.com>

N° 57

Par jugement en date du 18/10/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de la société :

Le Jean Bart [SARL]
Quai de la santé - Vieux Port
20200 Bastia

Activité : Débit de boissons (4ème catégorie), snack, restaurant

RCS Bastia : B 435 016 548, 2001 B 74

Date de cessation des paiements : 31/07/2016

Juge Commissaire :

Mr Xavier Calizi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Claude Ferrandi

Mandataire Judiciaire :

Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.crediteurs-services.com>

N° 58

Par jugement en date du 18/10/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Brasserie du Port [SARL]
Port de Commerce
20220 l'Ile-Rousse

Activité : Restaurant, Brasserie, snack, débit de boissons (Licence IV)

RCS Bastia : B 494 310 733, 2007 B 56

Date de cessation des paiements : 18/10/2016

Juge Commissaire :

Mr Xavier Calizi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Claude Ferrandi

Mandataire Judiciaire :

Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Administrateur Judiciaire : SELARL de Saint Rapt et Bertholet, 75, rue Paul Sabatier, 13090 Aix en Provence

Mission : Assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.crediteurs-services.com>

ARRÊT PLAN DE REDRESSEMENT

N° 50

Par jugement en date du 18/10/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a arrêté le Plan de Redressement de :

Gambotti Nettoyage Industriel [SARL]
Strada Vecchia, Lot n°6, Valrose
20290 Borgo

Activité : Nettoyage industriel

RCS Bastia : B/479 578 809, 2004 B 301
A fixé la durée de ce plan à 10 ans.

Commissaire à l'exécution du plan :

Me Bernard Roussel
850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068
30972 Nimes Cedex 9

REPORT DATE DE CESSATION DES PAIEMENTS

N° 60

Par jugement en date du 18/10/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a reporté au 01/01/2014 la date de Cessation des Paiements de :

Location Automobile Corse [SARL]
Crucetta, Route de l'Aéroport
20290 Lucciana

Activité : Location de voitures

RCS Bastia : B/421 924 713, 1999 B 34

Actuellement en état de liquidation judiciaire.

RESOLUTION DU PLAN

N° 61

Par jugement en date du 18/10/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Steinmetz Pierre-Dominique
Route de la Gare
Rés. Le Saint Exupéry
20290 Borgo

Activité : Gardiennage, intervention sur alarme "Intervention Protection" Sécurité

RCS Bastia : A 428 186 654, 1999 A 338

Date de cessation des paiements : 11/10/2016

Juge Commissaire :

Mr Albert Fusella

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Xavier Calizi

Liquidateur : Me Bernard Roussel
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.crediteurs-services.com>

Pour extrait,
SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,

Greffiers Associés.

**RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITE SUR ICN :
ANNONCES LÉGALES PROCHAINE PARUTION 04/11/2016 - N°6638**

PROCÉDURE ADAPTÉE

(MONTANT INFÉRIEUR À 418.000 € HT)

CCI2B/DC/2016.097

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur/Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités aéroporciaires.

Objet du marché : Fourniture et la pose de protections en acier inoxydable pour l'aéroport de Bastia Poretta

Lieux d'exécution : Aéroport de Bastia Poretta

Type de marchés : Fourniture

Nomenclature Européenne CPV : 34928300-1/ Barrières de sécurité

Caractéristiques principales :

Il s'agit de protéger les piliers, poteaux et angles de toutes dégradations lors des opérations d'entretien des sols, de maîtriser les flux pax à la mise en place des lignes de séparation de file d'attente afin d'améliorer les conditions d'accessibilité du PIF Pax de l'aérogare et d'améliorer les conditions de traitement des passagers à l'embarquement via la mise en place de lignes de séparation de pré-stockage passagers.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de passation du marché :

Procédure adaptée définie par les articles, 1er, 12, 27 et 34.1.1°b du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015.

Conformément à l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, l'Entité Adjudicatrice se réserve le droit de négocier ou d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Le cas échéant le délai de réponse de la phase de négociation ne pourra être inférieur à 10 [dix] jours à compter de l'envoi du courrier par la CCIT 2B.

Mode de dévolution :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement. Celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement coûteux l'exécution des prestations.

L'avis concerne un marché public.

Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

* Les articles 110 à 131 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'ordonnance du 23 juillet 2015

* Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

* Crédits ouverts aux sections : 130

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site: www.ccihc.fr

LE DOSSIER SERA ADRESSE AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE RECEPTION :

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produira à l'appui de sa candidature :

Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

La présentation d'une liste de prestations effectuées au cours des trois dernières années similaires ou équivalentes à l'objet du marché, indiquant le montant, la date et le destinataire publics et privés.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 14 novembre 2016 à 10 heures

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

* des garanties et de la capacité économique et financière

* des capacités techniques et professionnelles du candidat,

* de la liste de prestations similaires effectuées sur les trois dernières années.

CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES QUI SONT PRECISEES DANS LE REGLEMENT DE CONSULTATION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

* Prix : 70 % ;

* Valeur technique : 30 % ;

Un mémoire technique précisera les dispositions que l'entreprise propose pour l'exécution des prestations du présent marché, à savoir :

- Les caractéristiques techniques des matériels à installer ;

- La documentation technique des matériels proposés ;

- La méthodologie adoptée pour fixer le matériel et particulièrement celle dédiée à la fixation des platines ;

- Le planning de l'opération faisant apparaître de manière détaillée les durées de chaque tâche ;

- Le délai de livraison global.

Durée de validité des offres : 06 mois [180 Jours]

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2016.097

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou

téléchargement sur le site: www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Aéroport de Bastia

Tél : 04.95.54.54.61/04.95.54.54.53

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges,

Boulevard Paul Peytral,

13282 MARSEILLE cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 21 octobre 2016



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Départemental

Direction des achats publics

Service des marchés

11, bis Rue Del'Pellegrino

BP 414

20183 AJACCIO - CEDEX

Tél : 04 95 29 80 32

Référence acheteur : AOO MF 2016-081

L'avis implique un marché public

Objet : Acquisition de deux pelles sur chenilles destinées aux Forestiers Sapeurs du Département de la Corse-du-Sud (relance).

Procédure : Procédure ouverte

Forme du marché : Division en lots : non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

5% DELAI DE LIVRAISON

5% DUREE DE GARANTIE

30% QUALITE

10% IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

50% PRIX

Remise des offres : 25/11/16 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 20/10/2016

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur

<http://www.cg-corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

N° 64

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

Commune de CANAVAGGIA (Tél : 04 95 38 71 93)

Avis de mise à disposition du public du dossier relatif à la procédure d'expropriation d'un bâtiment en ETAT D'ABANDON MANIFESTE ET EN PERIL IMMINENT (Mitoyen avec un bâtiment privé est occupé) - Rapport d'expertise de M. BELGODERE PJ - Expert en BTP -

Par arrêté du 22 Octobre 2016. Le Maire de la Commune de CANAVAGGIA dument mandaté par son Conseil Municipal,

Décide :

De la mise à disposition du public du dossier de consultation d'un bâtiment [Réf : cadastrale : C 334] situé sur la commune et en état d'abandon manifeste, et sans maître.

Le dossier sera consultable en MAIRIE à partir du 2er NOVEMBRE 2016 et jusqu'au 2 Décembre 2016 inclus.

Aux jours et heures d'ouverture de la MAIRIE à savoir : Le LUNDI de 9h00 à 12h00 et le JEUDI de 9H00 à 12h00

Les observations du public pourront être consignées sur le registre ouvert en MAIRIE, ou par courrier à l'attention de M. le MAIRE. Ou à l'expert M. BELGODERE PJ - ORTALE DI BIGUGLIA 20620 BIGUGLIA

Adresse mail : pierrejeanbelgodere@orange.fr

Date d'envoi de la publication : Le 25 Octobre 2016

M. RICCI N. - MAIRE DE LA COMMUNE

N° 65

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour

39, Boulevard Paoli, 20200 Bastia

Tel : 04.95.34.92.10

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

Rond Point De Moro-Giafferi - 20200 BASTIA

Le 1er DECEMBRE 2016 à 11H00.

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CALVI (Haute-Corse)

Une parcelle cadastrée AH 264 au lieudit COLLE - Quartier neuf d'une contenance de 01a 26ca.

Sur laquelle est édifée une villa de type T3.

Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ni réserve.

LOT UNIQUE

MISE A PRIX : 73.300 €

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements s'adresser au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé ou au CABINET RETALI - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA.

N° 66

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MARCHÉ DE TRAVAUX

Dénomination de la personne qui passe le marché :

Commune d'Azzana - Capanaccia
20121 AZZANA - Tel/Fax : 04.95.28.91.42
e-mail : mairie.azzana@orange.fr

Objet du marché :

Remise en état et aménagement de l'église Notre Dame des Carmes

Procédure : Marché selon une procédure adaptée

Pièces à produire : Voir règlement de la consultation art. 5

Critère de sélection des offres :

Valeur technique : 60 %

Prix : 40 %

Date et lieu de remise des offres :

Lundi 21 novembre 2016 à 12 h00 à la mairie d'Azzana

Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date de remise des offres

Retrait du dossier par voie électronique : www.achatspublicscorse.com

Renseignements techniques : Etudes Routières et Aménagements

evelyne.rouply@orange.fr - Tel : 06.87.92.09.62

Date d'envoi de l'avis à la publication : 19 octobre 2016

N° 67

AVIS RECTIFICATIF DU 19/10/16

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur - Avenue Paul Giacobbi - BP 678 - 20601 BASTIA - Cedex
Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29 - web : <http://www.oehc.fr>

Référence : 2016-033-SI

Objet : Travaux de fourniture et pose de canalisation DN 800 mm en fonte ductile sur environ 660 ml en remplacement de la conduite actuelle acier sur la commune de Ghisonaccia.

Remise des offres :

Au lieu de : 03/11/16 à 12h00 au plus tard.

Lire : 07/11/16 à 12h00 au plus tard.

Retrouvez cet avis intégral sur <http://www.oehc.fr>

DERNIERES MINUTES

N° 68

AVIS DE RESILIATION
DU CONTRAT
DE LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 30 Septembre 2016, il a été décidé de mettre fin à la location gérance consentie par acte sous seing privé à Porto Vecchio en date du 01 Octobre 2015, entre : La Sarl le Majesty, société à responsabilité limitée, au capital social de 10.000 euros, dont le siège social se situe au 5 Rue Général Leclerc - 20137 Porto Vecchio, immatriculée au RCS d'Ajaccio n°998036511, représentée par son gérant Monsieur Antoine Bornea,

Au profit de : Monsieur Jean-Pierre Castelli, né le 13 Janvier 1976 et demeurant rte de Sotta Ceccia - 20137 Porto Vecchio, immatriculée au RCS d'Ajaccio n°814168415 portant sur un fonds de commerce de débit de boisson - sis et exploité : 5 Rue Général Leclerc - 20137 Porto Vecchio. Le contrat de location gérance prendra fin le 25 Octobre 2016.

Pour unique insertion,

N° 69

AGOSTA LOCATION

Société à Responsabilité Limitée

Capital : 8000 €uros

Siège social : Afa (Corse du Sud)

Lieu-Dit U Pozzu

R.C.S : Ajaccio B 450 517 206

Suivant décision en date du 15 octobre 2016, l'Assemblée Générale a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, sous régime légal. Madame Olga NOMELLINI-PUDDA, jusque-là Gérant, a été nommé liquidateur de la Société avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social. Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Pour Avis, Le Liquidateur.

N° 70

Boulangerie De Pietralba

SARL au capital de 10.000 euros

Siège social : Immeuble le Cinto,

Rés. les Lacs av. du Mont Thabor

20090 Ajaccio, 508 794 690 RCS Ajaccio.

Le 25/09/2016, l'associé unique a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 26/09/2016, nommé en qualité de liquidateur M. ROSSI Antoine, demeurant Rés. la Pinède - bt D - av. du Mont Thabor - 20090 Ajaccio, et fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur. Dépôt au RCS de Ajaccio.

N° 71

M-SP

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2000.00 €

Siège Social : 4 Lot. Les Hauts de

Chiapatella, 20213 Folelli

753 647 643 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2016 :

- Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.

N° 72

Boulangerie De Pietralba

SARL en liquidation

Au capital de 10000 euros

Siège social : Immeuble le Cinto,

Rés. les Lacs av. du Mont Thabor

20090 Ajaccio,

508 794 690 RCS Ajaccio.

Le 30/09/2016, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/09/2016. Dépôt au RCS de Ajaccio.

N° 73

ALEXANDRA PAYSAGE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Livisani Guardiola,

20135 Conca

810 927 947 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 30 juillet 2016, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, Le Président.

N° 74

GAKA

SARL au capital de 1.000 €

Siège : Residence La Pinede

Immeuble A, Quartier Pietralba,

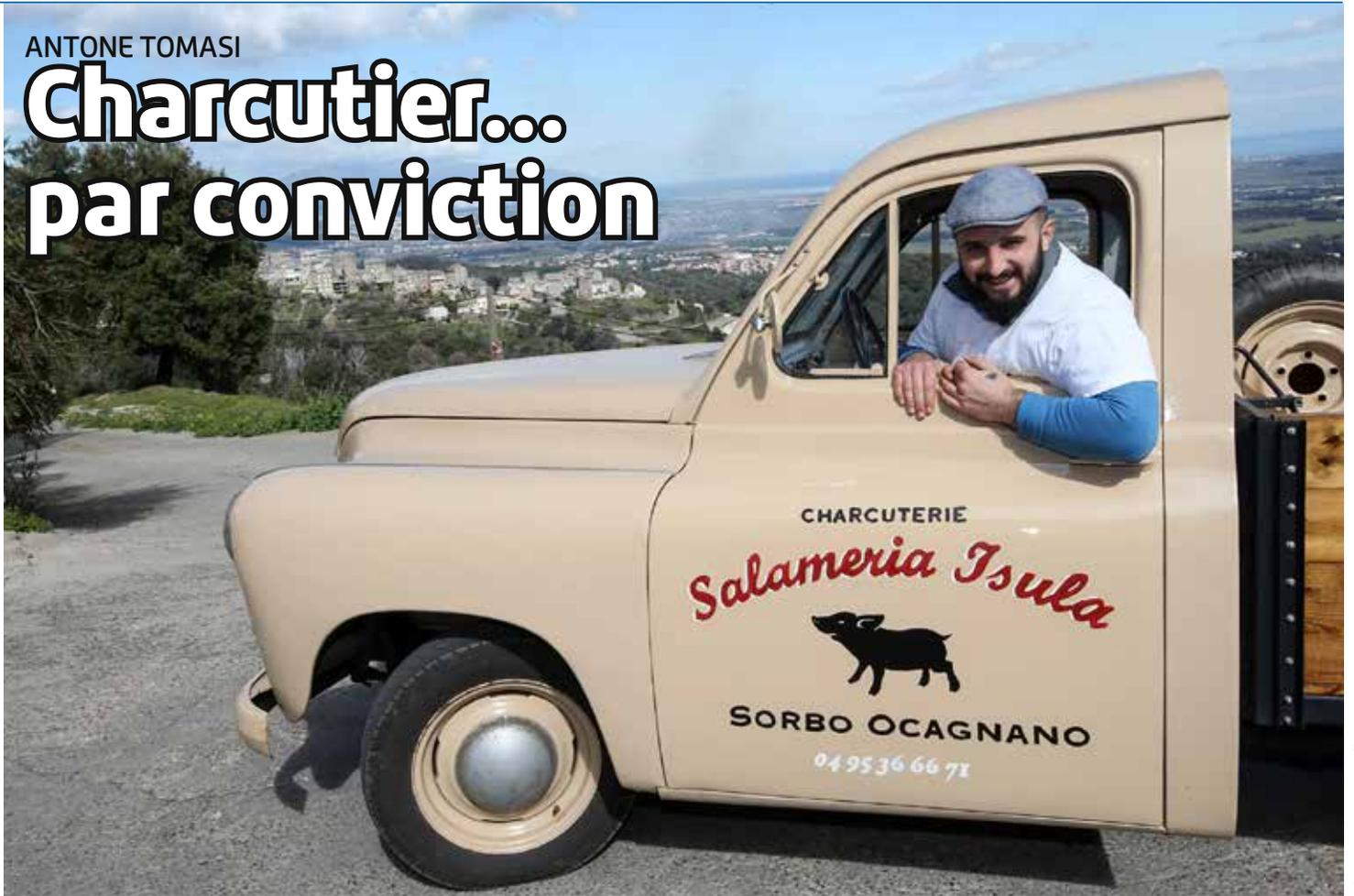
20090 Ajaccio,

811593698 Rcs Ajaccio

Par décision de l'AGE du 29/09/2016, il a été décidé de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social. Mention au RCS AJACCIO.

ANTONE TOMASI

Charcutier... par conviction



Photos Jacques Paoli

A Sorbu Ocagnanu, la Salameria Isula, c'est cinq générations de charcutiers. La cinquième étant celle d'Antone Tomasi, gérant de l'entreprise depuis 2013. Et pourtant, la charcuterie aurait pu changer de propriétaire, le jeune homme ne se destinant pas à ce choix de carrière.

De professeur de langue corse à charcutier! Un grand écart on ne peut plus étonnant. C'est pourtant le choix réfléchi et assumé d'Antone Tomasi, jeune trentenaire et diplômé de professeur de langue et culture corse en poche, qui a donné une autre trajectoire à sa vie professionnelle en reprenant les rênes de la charcuterie familiale au village de Sorbu Ocagnanu, en Casinca. Un village ancré dans le respect des traditions et des héritages culturels où s'est forgé le caractère d'Antone Tomasi et dessiné son destin: «L'entreprise allait fermer et cherchait reprenneur. C'est là que j'ai réalisé qu'il était de mon devoir de prendre la suite et perpétuer l'entreprise familiale créée en 1905 en y développant une vision avant-gardiste du métier. Plus d'un siècle en arrière, la charcuterie Isula s'exportait déjà sur le continent». La charcuterie de la Salameria Isula, à Sorbu Ocagnanu a conservé sa notoriété séculaire. Et gagné en modernisme, avec une diversification originale des produits. Outre la gamme de base de charcuterie sèche que sont le prizuttu, la coppa, le lonzu, et le figatellu, Antone Tomasi innove avec le lonzu tupinu et des

saucisses à la liqueur de myrte, aux herbes du maquis, et au salinu à base de noisettes de Cervioni. Impliquant dans sa démarche des producteurs locaux, question de mettre les valeurs de la Corse, jusque dans le goût de sa charcuterie. Il a apporté l'enthousiasme de son jeune âge et son esprit moderne. Il s'est soumis à la mise aux normes européennes des locaux pour poursuivre l'aventure sur des bases solides. Un outil moderne et des méthodes de fabrication à l'ancienne, voilà la recette de sa réussite. Antone Tomasi a fait de la Salameria Isula une entreprise qui lui ressemble, à son image. Avec son attachement aux traditions familiales: «Reprendre le flambeau après un siècle de métier de charcutier dans la famille, n'a pas été chose facile. Il fallait prendre garde à ne pas tout bousculer pour que l'entreprise conserve son âme. Ce qui a été primordial, était de faire des produits de qualité avec un bon rapport qualité-prix». La voie du succès semble lui être ouverte. A ce jour, à la question de savoir s'il pense avoir fait le bon choix, Antone Tomasi répond... par un sourire! ■ Jacques PAOLI



Salameria Isula
20213 Sorbu Ocagnanu
04 95 36 66 71

DOMAINE ORENGA DE GAFFORY

Le chemin de l'excellence



Henri Orenca de Gaffory a de qui tenir! Il n'est autre que le petit-fils de François Mattei, gendre de Louis-Napoléon Mattei, créateur du célèbre Cap Corse.

Une marque qui fit le tour du monde: le rouge et blanc des étiquettes et du logo auraient peut-être - dit la légende - inspiré une célèbre marque de soda.

Très proche de son grand-père, Henri a passé son enfance dans l'usine de Toga. Il se souvient des chais, des bacs dans lesquels macéraient les cédrats pour la fameuse Cédratine, des odeurs des liqueurs... Il sait aussi les recettes secrètes.

«Je possède les carnets de fabrication, M. Gini, qui travaillait pour mon grand-père y avait tout consigné!» sourit-il. Pourtant lui, c'est dans l'eau qu'il a débuté. A la source d'Orezza. Avant de revenir en 1974 sur l'exploitation créée au milieu des années 60 par son père à Patrimonio. Une exploitation qu'il a dirigée vers l'excellence et pour laquelle il mène actuellement deux projets importants: un travail de conversion en bio et, en partenariat étroit avec le Centre de Recherche Viticole (CRVI) de Corse, une importante recherche sur les levures de fermentation propres au domaine.

«Quand mon père a commencé à travailler ici, le domaine était majoritairement composé de baux emphytéotiques, raconte-t-il, la production était envoyée à la coopérative qui se chargeait de la vinification. Les résultats ne nous semblaient pas très intéressants. Nous avons décidé de créer notre chai.» Les usines Femenia ont fourni le premier matériel qui n'a depuis cessé de s'améliorer. De même que s'agrandissait le domaine. Les sols argilo-calcaires de la région de Patrimonio et du golfe de Saint-Florent se prêtaient particulièrement bien à la culture de la vigne et à la production d'un vin de qualité. «Notre vignoble, avec le Clos San Quilico, couvre maintenant plus de 70 hectares, ce sont des parcelles morcelées, situées entre les communes de Saint-Florent, Patrimonio, Oletta, Barbagio et Poggio d'Oletta, poursuit-il. Quand on y pense, c'est beau-

coup... Il y a tant à faire! D'autant que notre objectif n'est pas une production importante, mais un produit dont nous sommes fiers.»

Or, le travail de la vigne et du vin, c'est un art. Sur ce terroir, favorable à un enracinement profond des plans et soumis à l'influence de la brise marine, tout se fait depuis toujours dans le respect de la nature. La conversion en bio allait de soi. «Concrètement, ce respect se matérialise par un travail constant du sol, une surveillance quotidienne des parcelles pour pallier tout problème, ajoute Henri Orenca de Gaffory, et une mobilisation en hommes importante pour contrebalancer l'absence d'utilisation de pesticides et de produits toxiques.» Il a d'ailleurs su parfaitement s'entourer.

Piotr Nowicki, le chef de culture, est à la tête d'une équipe d'une dizaine d'hommes, à laquelle il faut adjoindre une équipe de prestataires en fonction des besoins. C'est en grande part sur lui que repose l'application du cahier des charges bio. «On travaillait déjà un peu comme ça, observe-t-il. A l'issue de la période de certification, qui dure 3 ans, nous produirons officiellement notre premier millésime bio. Ce sera en 2019!» Il veille jalousement sur ses pieds de Vermentino, destinés à l'AOP [Appellation d'Origine Protégée] Patrimonio blanc, de Niellucciu pour l'AOP rouge et rosé, de muscat à petits grains pour l'AOP muscat du Cap Corse. A ceux-ci vient s'ajouter le grenache qui, apportant de la rondeur, est depuis toujours utilisé en complément dans la région (limité à 10% dans le rouge et 20% dans le rosé). Certaines vignes ont 50 ans déjà, d'autres ont été plantées il y a peu. Puis un ancien cépage corse a été introduit: le Minustellu, qui devrait donner un excellent rouge



Philippe Rideau, Henri Orenca di Gaffory & Piotr Nowicki

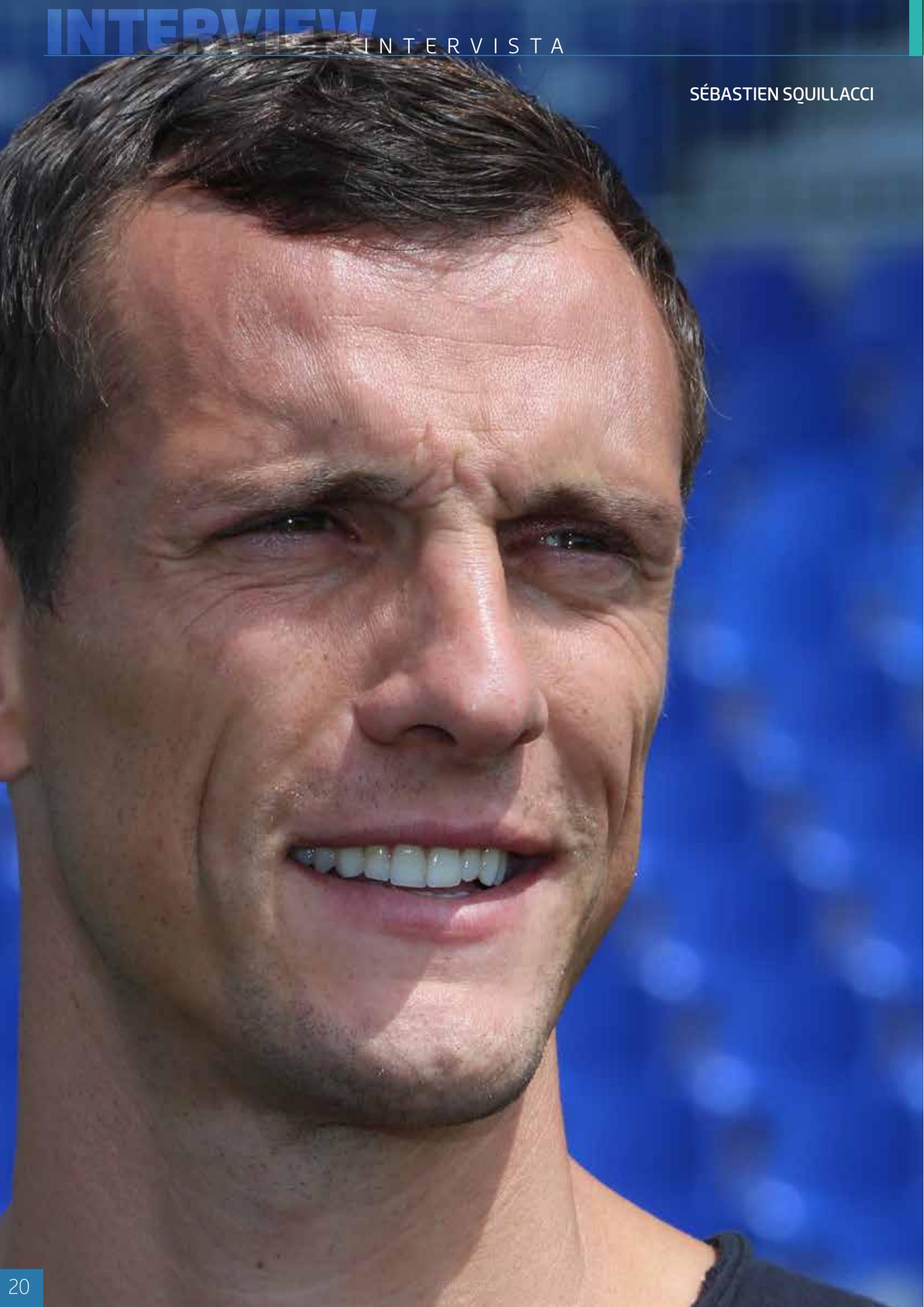
frais et fruité. Sur le domaine, il est en test, mais on attend que l'INAO (Institut national de l'origine et de la qualité) l'accepte comme entrant dans l'AOP.

Les étapes de la fabrication du vin, c'est Philippe Rideau, l'œnologue, qui en a la charge. Il est au domaine depuis 25 ans déjà! «*C'est le raisin qui fait le vin!*» déclare-t-il. *Tous ces lots, provenant de nos micro-terroirs, nous permettent, lors des assemblages d'obtenir des produits où la complexité domine, dans la structure, l'équilibre, les arômes... Nos chais sont équipés de matériels de vinification modernes, la température est régulée, nos dépôts sont climatisés... Tout est fait pour valoriser au mieux les potentialités des raisins. L'entrée dans le bio devrait se faire sans difficulté. C'est pour cette raison que nous menons de front un autre projet avec le CRVI de Corse que dirige Mme Nathalie Uscidda: la sélection des levures de fermentation. Nous mettons à leur disposition le plus large échantillonnage possible de nos moûts dans les différents cépages afin de déterminer quels types de levures sont présentes, quelles sont les plus intéressantes et si elles sont vraiment typiques de chez nous*». Le domaine participe d'ailleurs financièrement à l'opération. En effet, sans levures, pas de fermentation et sans fermentation, pas de vin! Il existe des levures sélectionnées (le CRVI de Corse en a d'ailleurs sélectionné deux dans l'île, qui sont commercialisées: Equinox B1 en 1998 et Fermiflor en 2006). Mais la fermentation peut se faire également à partir des «levures indigènes» naturelle-

ment présentes sur la peau des fruits, dans les terroirs. Ce type de fermentation permet d'accroître la typicité. Reste que les levures sont fragiles, parfois peu nombreuses et, leur présence étant associée aux conditions climatiques, leur composition peut varier d'année en année. D'où l'intérêt d'isoler et de mettre en culture ces souches qui, conditionnées sous forme de gels, pourront être utilisées pour ensemencher les prochaines vendanges. «*Les consommateurs recherchent de plus en plus des vins ronds et fruités. Les cépages jouent le rôle majeur, mais les levures aussi peuvent avoir un impact. Ce que nous attendons de cette aventure: identifier, parmi les levures isolées, celle qui nous serait spécifique, permettrait la fermentation la plus complète et rapide des sucres, sans création de mousse, sans production de composés soufrés, sans déviation aromatique mais en apportant, peut-être, un plus en arôme et en goût.*» ■ Claire GIUDICI

Le Domaine Orenca de Gaffory est situé à Patrimonio, en direction de Saint-Florent. Amateur d'art, Henri Orenca de Gaffory y organise également, de façon régulière, des expositions d'art contemporain. Pour plus de renseignements, le Domaine a un site internet: <http://www.orengadegaffory.com> et <http://sanquilico.com> Il est également présent sur Facebook.

«*Élaborer un produit dont nous sommes fiers*»



Le monde selon Seb

Qu'il s'en prenne à Zlatan Ibrahimovic à la fin d'un match («tu n'as aucun respect pour les autres») ou discute avec monsieur Bastien au terme de la finale perdue contre le PSG, en coupe de la Ligue, Sébastien Squillaci ne fait pas d'esbroufe. Et pour cette interview, le défenseur central du SCB nous démontre qu'il y a, aussi, une vie en dehors du rectangle vert.

Que pensez-vous des élections américaines?

Je n'aime pas trop parler politique, mais quand on voit ce qu'un Trump peut annoncer et dire dans les médias français, ça fait peur.

Je vais souvent aux USA, en vacances à Miami. Il y a un côté que j'aime bien, et un autre moins, car c'est tout business. C'est un peu compliqué car il y a beaucoup de pauvres et c'est très difficile. En France aussi il y en a, mais on a la chance d'être dans un pays où il y a des aides pour les gens qui sont en difficulté et ça, il ne faut pas qu'on le perde. Quand on voit les ghettos aux Etats-Unis, tous ces SDF, c'est dommage. Après, je ne suis pas un spécialiste, mais j'espère qu'Hilary Clinton sera élue. Car Donald Trump représente tout ce que je n'aime pas et je pense que si une personne comme ça passe, ce ne sera pas bon pour les USA. Surtout après Obama, même si ce dernier n'a pas tout réussi.

En tant qu'ancien Londonien, vous êtes-vous intéressé au Brexit?

Je suis l'actualité et j'ai des amis qui sont toujours là-bas. La sortie de l'Europe, c'est le choix des Anglais, mais pas des Londoniens. C'est la majorité du pays qui a dit oui, et les Anglais ont toujours eu la volonté de se démarquer. Ils ont encore la livre sterling, ils ont toujours été un peu en dehors de l'Europe.

Après, au niveau business, je ne sais pas ce qui va se passer. Mais quand j'y étais, c'était pratiquement la ville numéro un au niveau économique, même devant New-York. On sentait une énergie folle, toujours du monde par rapport à Paris, même avant les attentats. C'était une ville qui bougeait tout le temps. Les gens venaient travailler à Londres. Ils trouvaient du boulot même si parfois c'était un peu précaire, car au niveau des contrats il n'y a pas les mêmes protections qu'en France, mais il y avait du travail, du monde et ça faisait marcher l'économie. Ensuite, on verra si ce choix de quitter l'Europe est une bonne chose pour eux, c'est compliqué. On sait que l'Europe comprend de nombreux pays et se retrouver isolé... je ne sais pas si économiquement ça va aller. Je leur souhaite car

c'est un super pays. Londres est une belle ville et les Anglais ont en général une bonne mentalité.

Entre musique, peinture, littérature quelle est votre préférence?

À Londres, la deuxième année, j'avais plus de temps puisque je ne jouais pas souvent. Je me suis baladé, avec ma femme, mes enfants. J'ai découvert avec plaisir la ville et quasiment fait tous les musées (British Museum, le National Gallery et musée d'histoire naturelle...) Je n'avais jamais été un passionné de peinture, mais me retrouver devant les *Tournesols* de Van Gogh, ça m'a fait quelque chose. Quand je me suis retrouvé face à ce chef-d'œuvre j'ai eu comme un déclic et j'ai eu envie de m'intéresser à la peinture. C'est ainsi que j'ai découvert Leonardo da Vinci, Rembrandt, même si c'est un peu sombre.

Quel est votre regard sur la Corse?

J'ai de la famille ici, j'ai toujours eu une bonne image. C'est peut-être le cœur qui parle, après il y a des problèmes comme partout mais je n'imaginai pas que l'île était en difficulté économiquement. Il y a beaucoup de chômage et c'est compliqué pour de nombreuses personnes de trouver du travail. Pour le reste on est épargnés de pas mal de choses qui se passent sur le continent, tant au niveau sécurité que pour les enfants. Ici, on donne beaucoup pour eux. Je le vois dans l'école des miens, à Furiani, où ils font pas mal de choses, d'activités. Je ne pense pas que ce soit le cas sur le continent. Enfin, pour ce qui est de la gastronomie, il y a des produits top! L'hiver est un peu long, c'est le point négatif. On est sur une île, on est éloigné un peu de tout et je pense que ça n'est pas facile de partir. Les gens ici sont assez famille, il y a toujours quelqu'un pour nous aider, nous rendre service même si avec le foot c'est un peu biaisé. Il y a quand même une solidarité en Corse et il arrive parfois des choses sur le continent qui ne se passeraient pas ici car les gens ne laisseraient pas faire. ■

Propos recueillis par Michel Maestraci

REPÈRES

Pour évoquer les grandes lignes de sa carrière, il débute par ses premiers pas sur la pelouse, alors qu'il a tout juste cinq ans. Il se souvient que les premiers temps sa maman le forçait à pratiquer le foot et lui de pleurer dans un coin. «Mais ça n'a pas duré. Quand j'ai été en confiance, que j'ai commencé à m'éclater, à me faire des copains, le sport m'a plu et je me suis senti bien à tous les niveaux». Puis défilent La Seyne sur Mer, Toulon, le centre de formation de Monaco, l'AC Ajaccio et son retour sur le Rocher pour débiter une carrière de haut niveau. Entre-temps, il a empoché son bac STMG option Action commerciale. «À Monaco, je découvre un grand club, les meilleurs joueurs de France, ou presque, en jeunes. Je gagne mon premier titre avec Monaco (coupe de la ligue), puis je joue une finale de Ligue des Champions contre le FC Porto de Mourinho en 2004. Ensuite, je pars à Lyon, je gagne trois ou quatre trophées, j'intègre l'équipe de France. C'était vraiment une très bonne période. Et après, je décide de rejoindre l'Espagne». Un choix motivé par le désir de vivre une nouvelle expérience humaine, découvrir une autre culture, une autre gastronomie. Il trouve son bonheur à Séville au côté de Julien Escudé avec qui il va burlinguer dans la cité andalouse. Un beau souvenir sportif en prime avec la victoire en finale de la coupe du Roi contre l'Atletico Madrid: «Un des plus beaux matches que j'aie joué, au Camp Nou devant 95 000 personnes». Ses enfants naîtront durant ses pérégrinations: un garçon à Séville, une fille à Londres où il a rejoint le club d'Arsenal, en 2010. Puis en 2013, il a l'opportunité de venir à Bastia. «Je savais que j'allais être bien, surtout que j'ai de la famille à Ghisonaccia: mon grand-père, mes oncles, mes tantes. Je n'avais pas pu en profiter plus jeune, et finalement je vois mon grand-père maintenant».

AJACCIO

■ MARC BENSIMON

Jusqu'au 31 décembre. Galerie Aux arts, etc.

☎ 06 72 76 82 86/06 87 44 75 14

Très influencé par le minimalisme des années 1970, ce peintre a renoué avec l'aquarelle et le lavis d'encre, pour des œuvres où l'abstrait se veut une porte d'entrée vers le propre monde intérieur du spectateur.

■ NADINE ASTRUCH

Jusqu'au 31 décembre. Galerie Aux arts, etc.

☎ 06 72 76 82 86/06 87 44 75 14

La sculptrice façonne l'argile crue, qu'elle associe à des matériaux tels que le zinc, le cristal, la pierre.

■ VINCENT MILLELIRI

Jusqu'au 29 octobre. Galerie Aux arts, etc.

☎ 06 72 76 82 86/06 87 44 75 14

Réalisés à l'encre, au feutre, au fusain ou à la mine, une série de dessins oniriques dans lesquels Vincent Milleliri superpose et enchevêtre volontiers les formes et les figures et où chaque trait semble amorcer un mouvement sans limite.

■ 1939-1986

Jusqu'au 3 novembre. Espace Diamant.

☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr/

Mise en abîme par l'objet d'un travail sur le réel à la manière des surréalistes, l'exposition résulte de la rencontre entre deux artistes, deux générations, deux styles : le peintre Louis Schiavo, né en 1939 et le plasticien André Perfetti, né en 1936.

■ MARCHINI/MARTINETTI

Jusqu'au 9 novembre. Locu Teatrale.

☎ 04 95 10 72 03 & www.locu-teatrale.info

Le peintre Pierre-Paul Marchini tend à ce que, à travers ses toiles « les gens cherchent et trouvent leur propre lumière intérieure ». Adrien Martinetti, plasticien et street-artist, base l'essentiel de son travail « sur l'individu et sa place dans notre société ». Le 25 octobre, 18h, réalisation d'une œuvre en direct.

■ ELGARREKIN

Le 29 octobre, 19h30. Eglise St Roch.

☎ 04 95 51 53 03 & choeurregarrekin.fr

Ce chœur masculin, dont le nom signifie Ensemble a pris sa forme actuelle en 2000. Dirigé par Céline Ladeveze-Duffoir, il propose un répertoire mêlant chants sacrés et populaires, en basque, mais aussi en espagnol, italien, russe et allemand.

■ PHILARMONIQUE DE MONTE-CARLO

Le 4 novembre, 20h30. Palais des congrès.

☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

L'orchestre fête ses 160 ans dans le cadre des Rencontres musicales de Méditerranée, en confiant pour l'occasion la baguette à Jean-Christophe Spinosi et en invitant un soliste d'exception : le violoniste Renaud Capuçon.



■ THE MIDDLE

Le 4 novembre, 20h30. A Scenina.

☎ 09 63 21 93 99 & www.scenina.com

Né de la rencontre entre Bastien Vincensini, jeune chanteur aux mille facettes et Cyril Thuillier, guitariste chevronné, le duo puise son inspiration aux racines de la soul, de la pop et du funk. Formule Croc' concert. Réservation conseillée.



BASTIA

■ CORSICA GENOVESE

Jusqu'au 17 décembre. Musée de Bastia.

☎ 04 95 31 09 12 & www.musee-bastia.com

Plus de 200 œuvres d'art, documents, objets témoignent de la complexité et de la richesse de rapports -pacifiques ou conflictuels - entre Corse et Ligurie.

■ PAYSAGES MÉDITERRANÉENS

Jusqu'au 26 novembre. Centre culturel L'Alb'Oru.

☎ 04 95 47 47 00 & www.bastia.corsica

De Vasco Ascolini à Ange Tomasi en passant par Dominique Degli-Esposti et Maddalena Rodriguez-Antoniotti, les œuvres d'une vingtaine de photographes, issues de la collection du Centre méditerranéen de la photographie.

■ DE CÉPAGE EN HÉRITAGE

Jusqu'au 10 novembre. Institut régional d'administration.

☎ 04 95 32 87 00

Habitants d'Aleria, les photographes Laetitia Fantin et Jean-Luc Ribouchon, sensibles à l'héritage de la viticulture qui a connu son apogée dans les années 70, invitent à faire un bond dans le passé à travers une quarantaine de clichés d'exploration urbaine.

BIGUGLIA

■ MON POTE EST UNE FEMME COMME LES AUTRES

Le 4 novembre, 20h30. Espace culturel Charles Rocchi. ☎

04 95 34 86 95 & www.espaceculturelbiguglia.com

Amis depuis toujours, Maxime et Julien partagent tout : le foot, les filles, les fêtes... Un matin, une inconnue débarque chez Maxime : elle prétend être Julien, transformé en femme dans la nuit... Une comédie d'Anthony Michineau avec Charlotte Valandrey et Sacha Judaszko.



BONIFACIO

■ CONCERT LYRIQUE

Le 29 octobre, 21h30. Eglise St-François.

☎ 04 95 73 11 88 & www.bonifacio.fr

Concert lyrique de fin de stage des élèves de l'école de musique, encadrés par la mezzo-soprano Odile Descols. Entrée libre

■ NEIGE

Le 4 novembre, 18h30. Espace St-Jacques.

☎ 04 05 73 11 88 & www.bonifacio-mairie.fr

Au Japon, à la fin du XIXe siècle, le jeune Yuko s'adonne à l'art du haïku. Il lie avec un maître une relation étrange, hantée par l'image d'une femme disparue dans les neiges. Adaptation du roman de Maxence Fermine, mise en scène et interprétée par Marie-Joséphine Susini.

CORTE

■ LE PATRIMOINE VIVANT

Jusqu'au 30 décembre. Musée de la Corse.

☎ 04 95 45 25 45 & www.musee-corse.com

En partenariat avec la Maison des cultures du Monde, une invitation à découvrir la richesse et la diversité culturelle en Corse et les pratiques culturelles du monde entier.

PIGNA

■ BAINA PROJECT

Le 4 novembre, 21h. Auditorium.

☎ 04 95 61 73 13 & www.centreculturelvoce.org

Un son, une matière musicale, une polyphonie instrumentale générée par Jérôme Casalunga aux clarinettes et saxophones, Nicolas Debelle à la basse, Nelson Gotteland à la batterie, Dominique Guerrini à la guitare et Jérémy Lohier à l'accordéon.

■ OCCIDENT

Le 5 novembre, 18h30. Auditorium.

☎ 04 95 61 73 13 & www.centreculturelvoce.fr

Sur fond d'exclusion, de xénophobie et de fracture sociale, le rituel déprimant d'un couple en perdition, lorsque les insultes deviennent le seul mode de communication. Un texte de Rémi De Vos, mis en scène par Serge Lipszyc avec Juliane Corre et Lionel Muzin.



PORTO-VECCHIO

■ NAPOLÉON VU PAR ABEL GANCE

Du 4 novembre au 17 décembre. Bastion de France.

☎ 04 95 70 99 95 & www.porto-vecchio.fr

Conçue par le Musée de la Maison Bonaparte, la Cinéma-thèque régionale et l'association La Corse et le cinéma, cette exposition retrace le tournage de cette partie du chef d'œuvre d'Abel Gance appelée *La séquence corse*, tournée dans l'île au printemps 1925.

PROPRIANO

■ OUVERTURES

Jusqu'au 1^{er} novembre. Bibliothèque municipale.

☎ 04 95 23 35 89

Julie Milanini-Mongiati présente sculptures et gravures récentes, témoignant d'une recherche du mouvement au travers de formes mi-végétales mi-animales, en train de s'ouvrir, en croissance ou en « mue ».

PRUNELLI-DI-FIUM'ORBU

■ GIRASOLE & FELI

Le 30 octobre, 18h. Salle Cardiccia. ☎ 04 95 56 26 67 &

www.centreculturelanima.fr

Huit pétales d'une même fleur. Huit enfants originaires des régions de Marana, Casinca, Castagniccia et Costa Verde, issus de la formation créée et dirigée par Feli. E compagnie de celui-ci, ils présentent leur premier album Cantà cantà cantà sorti en 2014.



LE PRIX NOBEL DE LITTÉRATURE
 AU CENTRE CULTUREL DE CERVIONI
 (In caffè ind'e Ghjan-Batti in lu 76)



BOB DYLAN ON A CULTURAL VISIT
 TO A CORSICAN VILLAGE IN 1976

**agir
PLUS**

**L'HIVER APPROCHE, PENSEZ À RÉNOVER
VOTRE LOGEMENT**

**PASSEZ AU CHAUFFAGE BOIS ET
PROFITEZ D'UNE AIDE DE **600€****

Retrouvez les modalités de l'offre sur **corse-energia.fr**



L'énergie est notre avenir, économisons-la !
L'energia hè un nostru avvene, tenimula à contu.